

JEAN MESQUI

LE CHÂTEAU DE SOMMIÈRES

Extrait du *Congrès du Gard*

PARIS

2000

LE CHÂTEAU DE SOMMIÈRES

par Jean MESQUI *

À l'époque triomphale de l'Empire romain, un pont fut construit pour franchir le Vidourle, assurant la continuité entre la voie domitienne et les Cévennes; il doublait celui qui, au sud-est, franchissait le fleuve sous la cité d'*Ambrussum* sur le tracé originel de la domitienne. Le pont de Sommières, ainsi que son voisin le pont de Boisseron, étaient suffisamment monumentaux pour garantir que, dès le I^{er} siècle avant notre ère, la pénétration vers les régions minières des Cévennes étaient à l'ordre du jour, comme les communications avec la cité d'Uzès. La route traversait le Vidourle sous la surveillance d'un éperon tombant abruptement; il n'est guère douteux qu'une fortification celtique, reprise à l'époque romaine, a surveillé le franchissement depuis l'éperon. Or ce pont eut une destinée remarquable, puisqu'à l'inverse de son voisin d'*Ambrussum*, il sert encore au passage des véhicules; la vieille cité d'*Ambrussum* disparut, corps et biens, au point de ne plus figurer dans les itinéraires du Moyen Âge, alors qu'au contraire Sommières prospéra.

HISTORIQUE

La destinée fut d'autant plus remarquable qu'un millénaire et plus sépara sa date de construction de la

constitution d'une seigneurie: la première mention d'un château à Sommières, celle de son seigneur Bermond, ne datent que des années 1040-1050 (1). En 1135, les textes font allusion à un Pons-Bermond de Sommières, témoin d'une charte de Guilhem VI de Montpellier (2); en 1146, on trouve un Bermond de Sommières comme témoin dans la succession du même (3). Bermond est témoin de la vente de l'honneur de Bernis au vicomte de Nîmes Bernard Aton V en 1150-51 (4). Dans les mêmes années est mentionné un Pierre-Pons de Sommières (5). Un Bermond de Sommières est mentionné en 1174 avec Bernard VII d'Anduze, un autre (ou le même) en 1199-1200 avec Pons-Pierre de Ganges (6).

L'usage fréquent du prénom de Bermond semble attester du rattachement de ces divers personnages à la famille des Bermond, seigneurs de Sauve et d'Anduze, qui se dédoubla dès le milieu du XI^e siècle entre la lignée déterminée par Pierre-Bermond, seigneur de Sauve, et celle déterminée par Bernard-Bermond, seigneur d'Anduze (7). La première branche conserva le prénom patronymique tout au long du XII^e siècle, alors que la seconde prenait le prénom de Bernard; à la fin du XII^e siècle, Bernard VII d'Anduze récupéra les possessions bermondines par succession, créant à son tour une nouvelle, et courte lignée de Pierre-Bermond.

* Je remercie vivement Nicolas FAUCHERRE, pour son aide constante depuis 1985 dans l'étude de ce château, ainsi que Jean-Bernard ELZIÈRE, pour son aide dans la compréhension de la généalogie des seigneurs de Sommières, et l'histoire du site. Aimé JEANJEAN, Président de l'Office du Tourisme, a constamment soutenu cette recherche, ainsi que la municipalité de Sommières. Mes remerciements vont aussi à Antoine BRUGUEROLLE, architecte du patrimoine, qui m'a fourni les relevés qu'il a effectués, et m'a accompagné dans certaines reconnaissances.

(1) [GAUSSEN, 1968: 28]. [HISTORIENS DU LANGUEDOC: III, 282].

(2) [HISTORIENS DU LANGUEDOC: III, 703]. [GUILHEMS DE MONTPELLIER: I, 119, 123, 135, 136].

(3) [GUILHEMS DE MONTPELLIER: I, 177].

(4) *Layettes du Trésor des Chartes*, I, 66.

(5) [GUILHEMS DE MONTPELLIER: I, 121; 123].

(6) [GUILHEMS DE MONTPELLIER: I, 183; 277].

(7) La généalogie de la maison de Sauve-Anduze a fait l'objet de plusieurs approches, parfois contradictoires. Une récente synthèse est due à [MALBOS, 1980]; elle est basée essentiellement sur les *Historiens du Languedoc*, ainsi que sur l'étude de [MICHEL, 1910: 120 sq.]. On trouvera bien sûr bien des indications dans les divers volumes (1 à 6 essentiellement) des [HISTORIENS DU LANGUEDOC]. Voir aussi [CHASSIN

Pour autant, l'existence d'un second prénom tel que Pons, attesté au moins deux fois dans le XII^e siècle, tend à considérer que la branche de Sommières s'était mâtinée d'autres attaches familiales, qui pourraient être par exemple les Pons de Ganges; par ailleurs, la fréquence de mention des Bermond de Sommières dans le cartulaire des Guilhem de Montpellier prouve, sans aucun doute, que ce rameau bermondin gravitait dans l'orbite des comtes de Melgueil.

Bermond de Sommières en 1248

En fait, le premier – et dernier – seigneur de Sommières qui soit véritablement bien connu est un certain Bermond, qui, en 1248, fut amené, de bon ou de mauvais gré, à échanger avec le roi ses droits sur Sommières et sur le château de Calberte contre le château du Caylar (8). Ces droits consistaient à Sommières en :

- la moitié de la ville de droit héréditaire;
- la tour du château qu'il avait concédée au sénéchal de Beaucaire Pèlerin Latinier;
- la moitié de la ville qui avait été engagée par son père à Pierre-Bermond.

En 1236, ce même Bermond était présenté comme fils d'un autre Bermond de Sommières; ceci est confirmé par un acte de 1243, où Bermond, fils de noble Bermond de Sommières, avait reconnu tenir de l'évêque de Maguelonne les seigneuries de Boisseron et de Montlaur, déclarant que s'il lui advenait de suivre le roi ou le seigneur de Sauve contre l'évêque, les dits fiefs ne pourraient en pâtir (9). Bermond de Sommières était donc vassal du seigneur de Sauve pour certaines de ses possessions.

L'origine de ces deux Bermond de Sommières, le père et le fils, est assez difficile à retracer de façon certaine, d'autant que, semble-t-il, la majorité des auteurs semblent les avoir confondus. Deux thèses existent :

l'une ferait de Bermond senior le frère de Pierre-Bermond VII de Sauve et d'Anduze, petit-fils de Bernard VII signalé plus haut. C'est la thèse la plus répandue (10); une autre thèse ferait de lui le fils de Bernard VIII, donc le petit-fils de Bernard VII encore, mais cousin germain de Pierre-Bermond VII (11). Il est intéressant d'examiner de plus près ces relations familiales.

La question du château de Calberte

La cession en 1248 par Bermond junior de ses droits sur le château de Calberte, en Lozère, ne permet malheureusement pas de prendre position définitivement. On sait, *a posteriori*, que ce château était divisé, comme à l'habitude en Languedoc, en de multiples coseigneuries. À la fin du XIII^e siècle, les droits étaient partagés entre la famille de Randon et le roi lui-même (12) : or on sait que la famille de Randon acquit ces droits à la suite du mariage de Randon de Châteauneuf avec Marquise, fille de Bernard VIII d'Anduze. Quant au roi, il les avait acquis par la cession de 1248 de Bermond de Sommières.

On sait enfin que les enfants de Bernard VIII d'Anduze, dont Marquise, récupérèrent en 1223 les droits sur Calberte de Pierre-Bermond VII, leur cousin germain, en échange de la moitié de la ville d'Alès qui lui avait été confisquée par Amaury de Montfort en 1220, et donnée à Bernard VIII d'Anduze pour ses bons et loyaux services au roi pendant la conquête languedocienne (13).

Trois possibilités s'ouvrent dès lors. La première serait que Bermond ait hérité de droits résultant d'un partage ancien, antérieur à Bernard VII d'Anduze, remontant à la ramification du XII^e siècle entre les branches d'Anduze, de Sauve, et éventuellement de Sommières. Cette possibilité n'est nullement à ex-

DU GUERNY, 1994 : 19-21]. Sans doute beaucoup d'autres publications abordent-elles, ici ou là, l'histoire de cette famille remarquable des XI^e-XIII^e siècles en Languedoc, dans la mesure où les ramifications sont telles qu'en tout site, on a l'occasion de rencontrer l'un ou l'autre des rameaux qui s'entrecroisent.

(8) [MICHEL, 1910 : 137 sq.]. [HISTORIENS DU LANGUEDOC : III, col.1247]. Le texte est le suivant : (...) *quod pro medietate ville de Sumidrio, quam petebat a nobis Bermundus de Sumidrio, dicens eam a se jure hereditario pertinere, et pro turre ejusdem castri quam Peregrino Latinario quondam senescallo nostro Bellicadri commodaverat, ut dicebat, necnon et pro residua medietate ejusdem ville, quam dicebat a patre suo fuisse olim Petro Bermondi pignori obligatam, iterum pro iis, que habet in castro de Calberta et pertinentiis ejusdem (...).*

(9) [MICHEL, 1910 : p.j. n° 4 (1236)]. [MAGUELONNE, II, 595 : acte de 1243]. Montlaur, cne Montaut, Hérault.

(10) Voir [HISTORIENS DU LANGUEDOC : VI, 296]; [MALBOS, 1980 : 214] qui reprend la généalogie fournie par [MICHEL, 1910 : 120 sq.].

(11) [DARNAS, 1985 : 19].

(12) [ELZIÈRE, 1978 : 27-28]; [DARNAS, 1992 : 99].

(13) [HISTORIENS DU LANGUEDOC : VIII, 770].

clure : mais elle supposerait une genèse très ancienne pour le château montagnard de Calberte, qui n'apparaît pourtant dans les textes qu'en 1223. L'état actuel des connaissances archéologiques semble mettre en évidence un site lié à d'anciennes mines d'antimoine, dont l'essentiel des bâtiments – logis, tour maîtresse, chapelle et dépendances – existait dès avant la fin du XII^e siècle (14) : pour autant, il n'existe pas d'indices en faveur d'une datation très ancienne qui permettrait d'envisager une création au début du XI^e siècle, puis un partage entre les divers rameaux de la famille. Il me semble donc que c'est au rameau des Bernard d'Anduze que l'on doit la création du site dans le courant du XII^e siècle, et que Bernard VII d'Anduze en avait l'entière propriété à la charnière des années 1200.

S'ouvre alors une seconde possibilité : Bermond de Sommières junior appartenait-il à la descendance de Bernard VIII d'Anduze, fils de Bernard VII possessionné dans les Cévennes ? On ne peut certes l'exclure totalement, mais la probabilité apparaît faible : Bernard VIII avait au moins trois enfants, Marquise déjà citée, un Bertrand et un Bernard, connu sous le nom de Bernard IX (15) ; les deux fils n'auraient pas eu de descendance, rendant très improbable l'existence d'un Bermond qui eût été l'un de leurs enfants.

Pierre-Bermond VII de Sauve et Bermond de Sommières

Il paraît plus vraisemblable que Bermond de Sommières a appartenu à la branche de Sauve, descendant de Pierre-Bermond VI. On sait que Pierre-Bermond VII, petit-fils de Bernard VII, rendit hommage en 1218 au comte de Toulouse en garantissant le soutien d'un certain Bermond de Sauve ; il pouvait s'agir d'un rejeton de la famille, voire d'un simple chevalier, mais je pense plutôt que ce Bermond de Sauve coïncidait avec le Bermond de Sommières senior rencontré plus haut. Sans doute était-il le frère de Pierre-Bermond VII, comme l'a supposé R. Michel : ceci expliquerait qu'il ait détenu des droits sur Calberte,

transmis par leur grand-père Bernard VII d'Anduze, décédé en 1222 (16).

D'après le texte de 1248, Pierre-Bermond VII détenait la moitié de la ville de Sommières, qui lui avait été engagée par Bermond de Sommières, sans doute senior. Il est intéressant de noter que, dans le déroulement heurté de la vie de ce grand seigneur, la place de Sommières n'apparaît que très tardivement : il fut dépossédé de ses droits sur Alès en 1220, lorsqu'Amaury de Montfort emporta la victoire sur le comte de Toulouse, et n'en récupéra qu'une partie en 1223. Mais l'accord de 1223 intervenu suite au procès qu'il avait intenté aux héritiers de Bernard VIII d'Anduze ne fait aucunement état de Sommières, comme si, à cette date, Pierre-Bermond VII n'avait plus eu aucun droit sur la ville. Sommières n'est pas mentionnée explicitement dans son hommage au roi en 1226, rendu en Avignon. En revanche, Sommières est une des villes dont Pierre-Bermond VII fut banni en 1243, au terme de la rémission que lui accorda le roi à la suite de sa participation à la révolte de 1240-42 (17).

Dans quelle circonstance alors Pierre-Bermond VII aurait-il pris en gage la moitié de la ville ? Doit-on faire confiance au rédacteur du texte d'échange entre le roi et Bermond de Sommières junior, qui mettait dans la bouche de ce dernier cette assertion ? Je n'en suis pas sûr : on peut imaginer, à l'inverse, que Pierre-Bermond VII possédait la moitié de la ville du fait de la succession de Bernard VII d'Anduze à son profit et au profit de Bermond senior ; que cette moitié fut confiscuée dès 1220 par l'administration royale ; enfin, que cette dernière, dans le but de régulariser juridiquement sa confiscation, donna à la moitié de Pierre-Bermond VII le statut d'une garantie d'hypothèque laissant à Bermond de Sommières la propriété éminente du bien. Ceci permettait, en définitive, d'obtenir une signature de Bermond pour la totalité de la seigneurie.

Une telle interprétation est confirmée par un acte de 1254 consécutif à l'enquête royale sur les agissements des sénéchaux de Beaucaire : les habitants s'étaient plaints du fait que le viguier royal avait établi un droit de banvin, alors que la coutume établie sous

(14) [DARNAS, 1992].

(15) Voir [CHASSIN DU GUERNY, 1994 : 22, n. 22]. Les auteurs soulignent que Bernard IX n'est connu que par les chartes de liberté accordées aux hommes de Génolhac en 1228 et 1234 ; mais les chartes ne portent que « *Bndus* » en abrégé, de telle sorte que l'on ne sait si le prénom n'est pas *Bermondus* ou *Bertrandus*.

(16) [MALBOS, 1980 : 216-217] ; [MICHEL, 1910 : 120 sq.].

(17) [MALBOS, 1980]. [MICHEL, 1910 : 120 sq.]. [GAUSSEN, 1968 : 29-30].

les seigneurs de Sommières « accordée et confirmée par Bernard [Bernard VII] d'Anduze et ses enfants » les en dispensait. Les enquêteurs purent prendre connaissance des chartes accordées et confirmées par Bernard d'Anduze et par Pierre-Bermond, qui pourrait être Pierre-Bermond VI son fils ou Pierre-Bermond VII son petit-fils. On peut penser qu'il s'agissait plutôt du premier; quoi qu'il en soit, ceci confirme bien que Pierre-Bermond VII possédait une part de Sommières de droit héréditaire, la moitié sans doute, qui lui fut confisquée en même temps que ses autres biens (18).

Sommières, les Anduze et le pouvoir royal

En conclusion, il paraît bien que Sommières faisait partie, à la charnière des XII^e et XIII^e siècles, du patrimoine de Bernard VII d'Anduze et de Sauve, qui avait récupéré à ce moment les possessions de la branche collatérale de Sauve, et ceux d'un autre rameau éventuel de Sommières, descendant de la tige commune d'Anduze. L'existence de ce rameau, attestée par la mention de seigneurs du nom, autorise à penser qu'il exista en ce lieu un *castrum* de quelque importance; était-il implanté exactement là où se dressent aujourd'hui les ruines du château? On peut s'interroger à ce sujet, d'autant que le site de Villevieille aurait pu, lui aussi, abriter le premier *castrum*.

Le site acquit une valeur stratégique considérable avec la conquête royale: nul étonnement si celle-ci chercha très tôt à le récupérer à son profit. L'acte de 1248 paraît être d'ailleurs plutôt la régularisation d'une situation déjà entièrement aux mains du roi, qu'une appropriation nouvelle. En effet, dès 1228-1229, le sénéchal Pèlerin Latinier faisait mener des travaux au château, y employant les matériaux de la proche église Sainte-Roque (19); or c'est justement à ce sénéchal que Bermond de Sommières junior avait « concédé » sa tour dans le château. La mort de Latinier se situant en 1238, on peut en conclure raisonnablement que tout était joué dès avant 1230; dès 1229 en tout cas, un viguier royal était établi à Sommières (20). D'ailleurs,

l'œuvre entreprise par Pèlerin Latinier fut poursuivie sous Pierre d'Athies, sénéchal de 1239 à 1241, et sous Pierre d'Ernaucourt, de 1241 à 1243; de nombreuses plaintes des habitants contre le sénéchal, qui faisait mettre en coupe réglée les localités voisines pour se procurer du bois d'œuvre, en témoignent (21).

À quelle époque s'effectua la prise de contrôle royal? Il est clair que c'est entre 1220, année de la défaite du clan Toulousain contre l'armée de Montfort, et 1228, date des premières mentions de travaux royaux à Sommières. Peut-on penser que Sommières fut confisquée en 1220 sur Bermond de Sommières, comme les possessions de Pierre-Bermond VII l'étaient à cette date? Ceci paraît assez vraisemblable: en tout cas, il est clair que l'administration royale choisit Sommières très rapidement pour être une place stratégique face aux nombreux châteaux, petits et grands, des Cévennes. Les années 1220-1223, où le clan de Sauve était en position de faiblesse, furent certainement mises à profit par l'administration pour s'implanter là.

En 1248, le roi était donc bien installé dans le château et dans la ville; l'acte d'échange des droits de Bermond contre le château du Caylar était donc une forme de dédommagement – d'ailleurs sans commune mesure avec le rôle stratégique du bien cédé.

Le château sous l'administration royale

Aucune étude n'a été menée jusqu'à présent sur la vie du château dès lors qu'il entra dans le giron royal; le viguier de Sommières y avait ses logis. Selon la tradition, le roi Saint Louis y installa une chapelle dédiée à saint Sauveur (22). À la fin du XIII^e siècle, Sommières fut attribuée au comte de Bourgogne Otton IV à la suite du traité de Vincennes de 1295, dans le cadre de la politique de prise en main de la Franche-Comté par Philippe le Bel; la mort du comte en 1303 fit revenir la place dans le giron royal (23).

En 1349, le roi Philippe VI fit halte, une nuit, au château; en 1384, les États de la sénéchaussée de

(18) [MICHEL, 1910: p.j. 20].

(19) [MICHEL, 1910: 153].

(20) G. GUIRAUDET, dans *Sommières et son histoire*, n° 3, 1987, p. 96.

(21) [MICHEL, 1910: 161 sq.].

(22) J. CABANE, *Antiquités et Annales de la ville de Sommières*, 1748. Mémoire dactylographié, Mairie de Sommières, p. 6.

(23) R. FAWTIER, F. MAILLARD, *Comptes royaux (1285-1314)*, Paris, 1953-56, 3 vol., t. I, 1953, nos 13650-13652. Le compte de la sénéchaussée mentionne en 1303 les frais engendrés par la reprise du château à la main du roi, après la mort du comte Otton IV. Je n'ai pas recherché spécifiquement les pièces attestant du fait que Sommières fut une des places attribuées à Otton en 1295, pour assurer le don de

Beucaire s'y réunirent, dans une époque très troublée par les guerres (24). Quarante ans plus tard, en 1421, le site était aux mains des Bourguignons, le châtelain et viguier étant le chevalier Hugues de l'Aubespine, gouverneur au nom du duc de Bourgogne. En fait, le château était occupé par une bande de soudards, dirigée par le routier Bourc de Comès : les États du Languedoc délibérèrent d'un rachat de la forteresse aux routiers, contre monnaies sonnantes et trebu-

chantes. Mais le sénéchal de Beaucaire, du parti du Dauphin, préféra assiéger la place à partir du mois d'octobre; les conditions climatiques et l'absence de ravitaillement lui firent abandonner le siège à la fin novembre. En janvier, à nouveau le site fut mis sous contrainte; et c'est au Dauphin, le futur Charles VII, que revint en définitive la réduction de la place au mois de mars 1422 (25). Aucun élément objectif n'existe pour saisir la portée de ce siège : fut-il des-

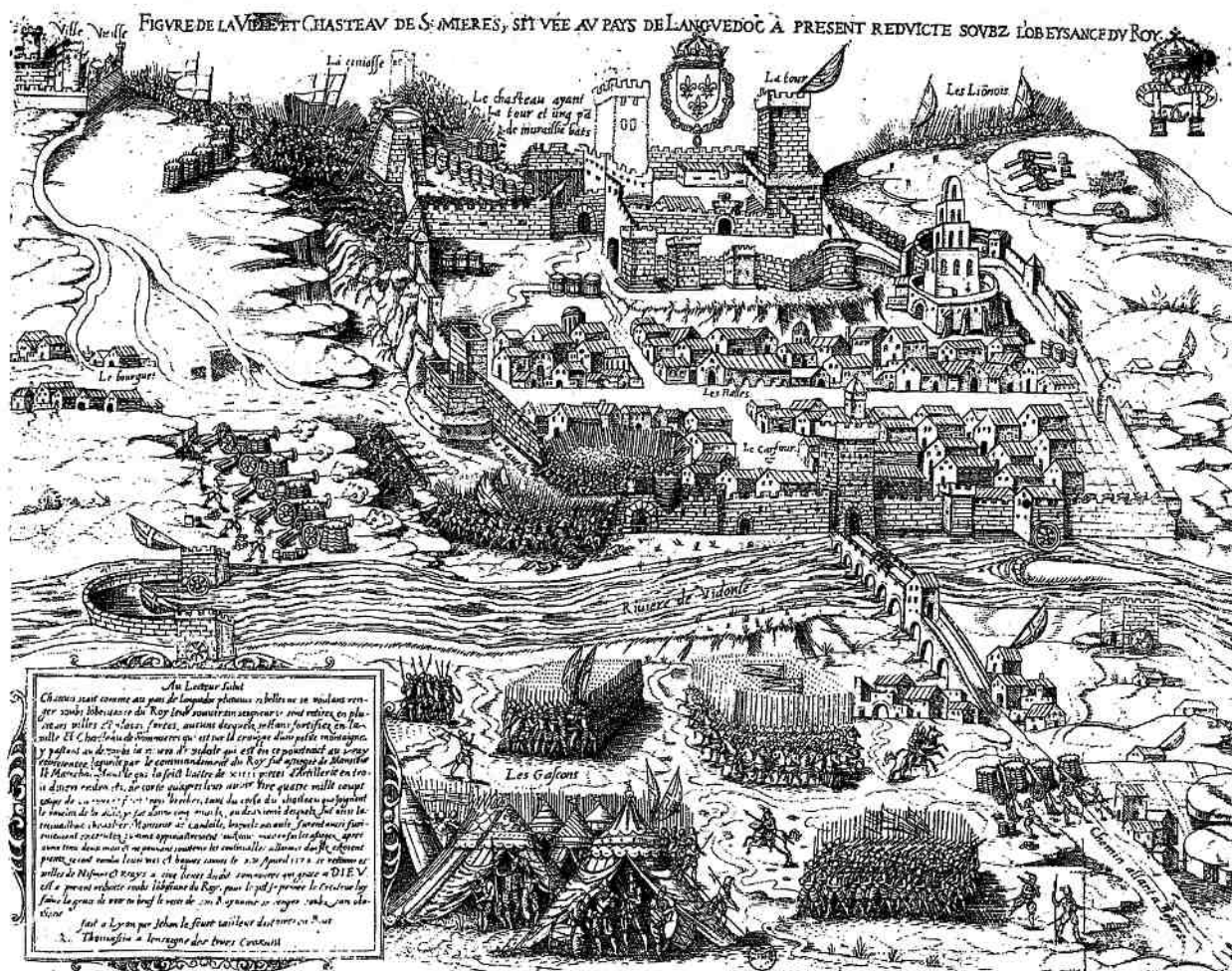


FIG. 1. — « Figure de la ville et chasteau de Sommières, située au pays de Languedoc, à présent réduite dans l'obéissance du Roy ». Plan perspectif du siège de Sommières en 1573. (Extrait de Giry).

100 000 livres et la rente de 10 000 livres qui lui fut attribuée par Philippe le Bel contre l'abandon de la Comté (voir J. FAVIER, *Philippe le Bel*, Paris, 1978, p. 354-355); les *Comptes royaux* suffisent à l'attester.

(24) [HISTORIENS DU LANGUEDOC : IX, 613; 916].

(25) [HISTORIENS DU LANGUEDOC : IX, 1069; X, 2007-2010]. [GAUSSEN, 1968 : 50].

tructif, ou au contraire la place fut-elle rendue sans combats? Rien ne permet de répondre à cette question.

Un siècle et demi plus tard survint un siège qui marqua l'histoire du château et de la ville (26). En 1572, alors que la Saint-Barthélémy datait de quelques semaines, les protestants se rendirent maîtres de Sommières, avec une troupe de cinq cents hommes, le 5 novembre de cette année-là. Le capitaine catholique, un certain Pouget, s'était précipitamment réfugié dans la plus grande tour, d'où il criait aux habitants de la ville de venir lui prêter secours; le sieur de Montpeyroux, maire de la ville, alla se réfugier quant à lui dans la tour de l'Horloge. Tous deux ne s'en sortirent que miraculeusement, la ville restant aux protestants. Montmorency, dit le Maréchal Damville, l'apprenant, vint le 11 février avec une armée de quinze à vingt mille hommes, huit grosses pièces de canon, trois petites et six couleuvrines; après les sommations d'usage, les pièces, hissées avec peine sur les pentes dominant la forteresse, furent pointées sur le front nord du château. Elles eurent raison de l'une des deux tours maîtresses, qui tomba après un jour et demi de canonnade, le 18 février, sans même se disloquer et en comblant une brèche déjà réalisée par les canons; c'est à cette canonnade du 18 février que l'on attribue, en général, la destruction de la tour dite de Montlaur, sur laquelle on reviendra. Un peu plus tard, les assaillants ne parvenant pas à pénétrer par la brèche, une canonnade orientée depuis le nord eut raison de la tour dite « de la Vignasse » et de toute la courtine orientale allant jusqu'à la brèche précédemment pratiquée; malgré tous les efforts des assiégeants, ceci ne suffit point encore, les trois tentatives d'assaut échouant face à la résistance opiniâtre des assiégés (fig. 1). Ce n'est que le 9 avril qu'en définitive les protestants tenant la ville se rendirent; selon Giry, le Maréchal y avait perdu deux mille hommes, et la garnison protestante put sortir avec la vie sauve. Deux ans après, un nouveau siège eut lieu, dans les affres de la guerre civile qui faisait rage, alors que tout le pays était dans la misère; il n'eut pas de conséquence pour les bâtiments du château.

Cinquante ans plus tard, en 1622, Sommières, entièrement acquise à la cause des protestants, se rebella; ceci lui valut un nouveau siège, dirigé cette fois par le prince de Condé et le maréchal de Schomberg, à partir du 12 août 1622. Malgré la résistance du parti protestant, les quelques douze cents hommes ne pouvaient l'emporter sur une armée de six mille hommes à pied et de huit cents cavaliers, dotée d'une artillerie importante; il y eut donc capitulation. Apparemment, château et enceinte urbaine subirent des destructions importantes sur leurs faces nord où se concentrèrent les canonnades et les attaques; c'est en tout cas ce qu'indique la gravure de Melchior Tavernier (fig. 2) (27).

Après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, Sommières, place royale à l'entrée des Cévennes, avait vocation à devenir un point d'appui pour les opérations militaires visant à réduire les protestants. Le château devint une caserne; les bâtiments construits à l'intérieur de la cour, agrégeant des constructions de diverses époques, furent transformés à cette fin (28).

Le château servit en outre de prison pour les huguenots, puis pour les prisonniers de droit commun jusqu'à l'Empire (29). Forteresse d'État, le château était entretenu et modifié par les officiers du Génie; les archives de ce service conservent un nombre impressionnant de plans qui montrent l'évolution, au cours du XVIII^e siècle, de la vieille forteresse (30). L'essentiel des modifications concerna d'ailleurs l'enceinte urbaine, avec ses appendices fortifiés sur le pont: destruction de la tour de la Gleizette placée au milieu du pont en 1715, percement sur le front nord de l'enceinte des portes du Bourguet ou de Narbonne en 1752, remplacement de la porte Taillade au sud par deux piliers en 1768, construction d'un quai le long du Vidourle en 1784 (31).

Le château après la Révolution

Le château fut vendu aux enchères sous l'Empire, morcelé entre plusieurs propriétaires. Cependant, le

(26) [GIRY, 1578].

(27) [GAUSSEN, 1968: 53-55].

(28) Contrairement à ce que nous affirmions en 1989 [FAUCHERRE, 1989], les travaux menés en 1689-91 par l'administration royale à Sommières ne concernaient que des restaurations de murailles et de ponts-levis, ainsi que la transformation des cheminées des casernes, situées sur la face est, enfin la remise en état de la barbacane de la fausse-braie. En 1689, ils furent adjugés aux architectes Gabriel Dardaillon et Jacques Cubizol, de Nîmes, et en 1691 au même Cubizol (Archives départementales de l'Hérault, C 4053 et C 4054).

(29) [DOUMERGUE, 1926].

(30) [VINCENNES, XVIII^e siècle].

(31) [FAUCHERRE, 1989].

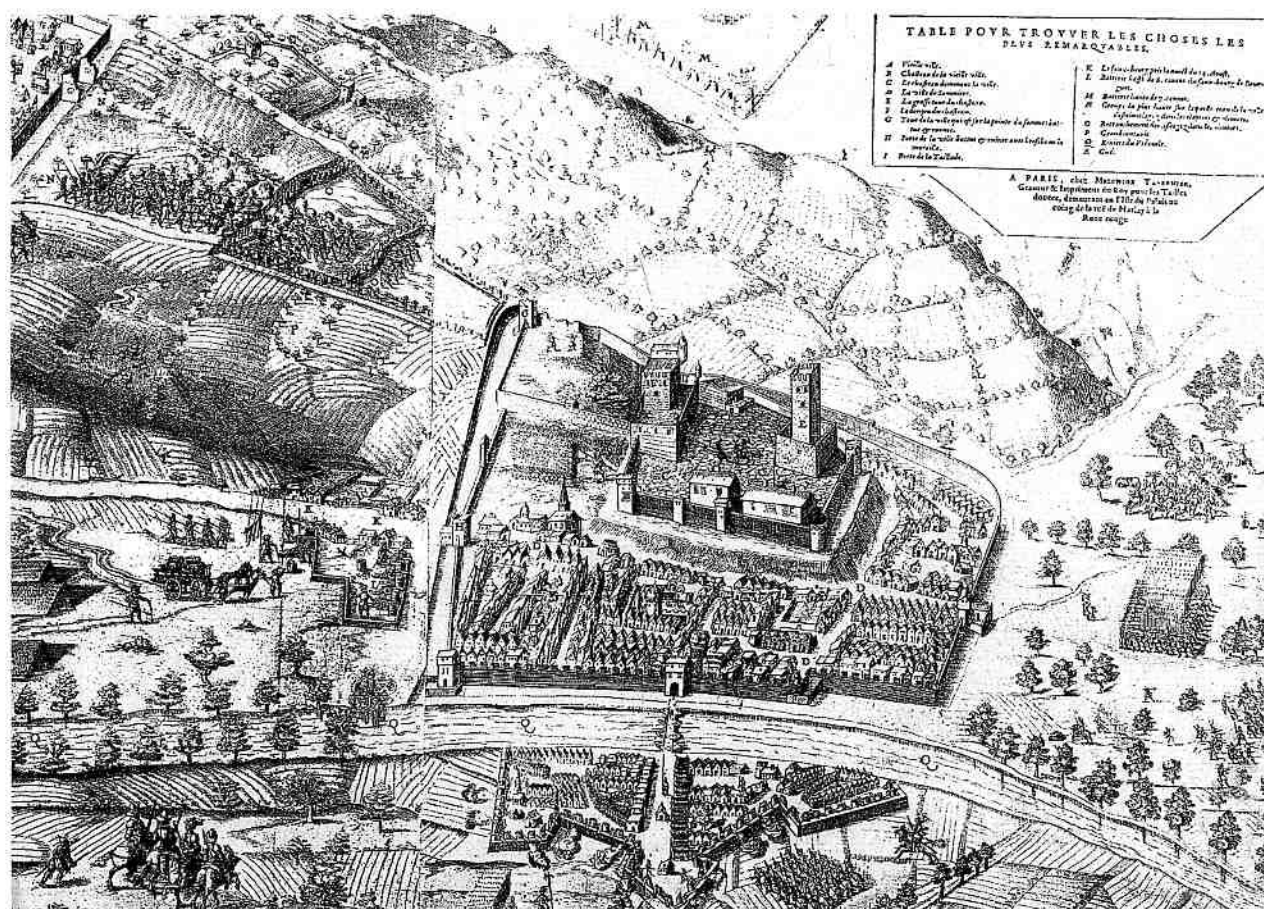


FIG. 2. – Plan perspectif du siège de Sommières en 1622.

Gravure de Melchior Tavernier (1638).

préfet obligea la commune à acheter la tour qui subsistait du château, dite aujourd'hui tour Bermonde, en 1809, ainsi que le pourtour de sa chemise; cette tour fut classée Monument Historique en 1912. Les casernes construites au XVII^e siècle ont disparu à l'occasion de travaux menés par le service des eaux de la ville en 1935-1936, tant à l'est qu'à l'ouest; aujourd'hui, seul le noyau central, qui correspond à la tour primitive abattue en 1573, demeure propriété privée (32).

Un château bénéficiant d'une abondante iconographie

Le château, du fait de son histoire mouvementée, mais aussi de son rôle de forteresse royale à partir de

1685, a bénéficié d'une abondante iconographie, sous forme de plans perspectifs et de plans. Cette iconographie commence avec la relation du siège de 1573, qui a donné lieu à une représentation du château et de la ville lors d'un assaut sur la Vignasse (fig. 1): bien qu'assez naïve, cette perspective représente avec une grande exactitude les caractéristiques du château. Elle fut suivie par toute une série de plans des années 1630, le plus connu étant celui édité par Melchior Tavernier en 1638 (fig. 2) représentant le siège de 1622 (33): ce plan assez précis est moins naïf que le précédent au plan de la perspective, et figure le château à vol d'oiseau. Pour autant, il n'est pas complet dans sa représentation, puisqu'il ne figure pas l'enceinte intérieure du château, mais seulement la fausse-braye extérieure;

(32) [FAUCHERRE, 1989].

(33) « Figure de la ville et chasteau de Sommières, située au pays de Languedoc, à présent réduite soubz l'obeyssance du Roy » par Jean Le Fevre, graveur à Lyon, 1573 (B.n.F., Est, collection Hennin, t. VII, n° 687). « Plan au vray de la ville de Sommières », Paris, chez

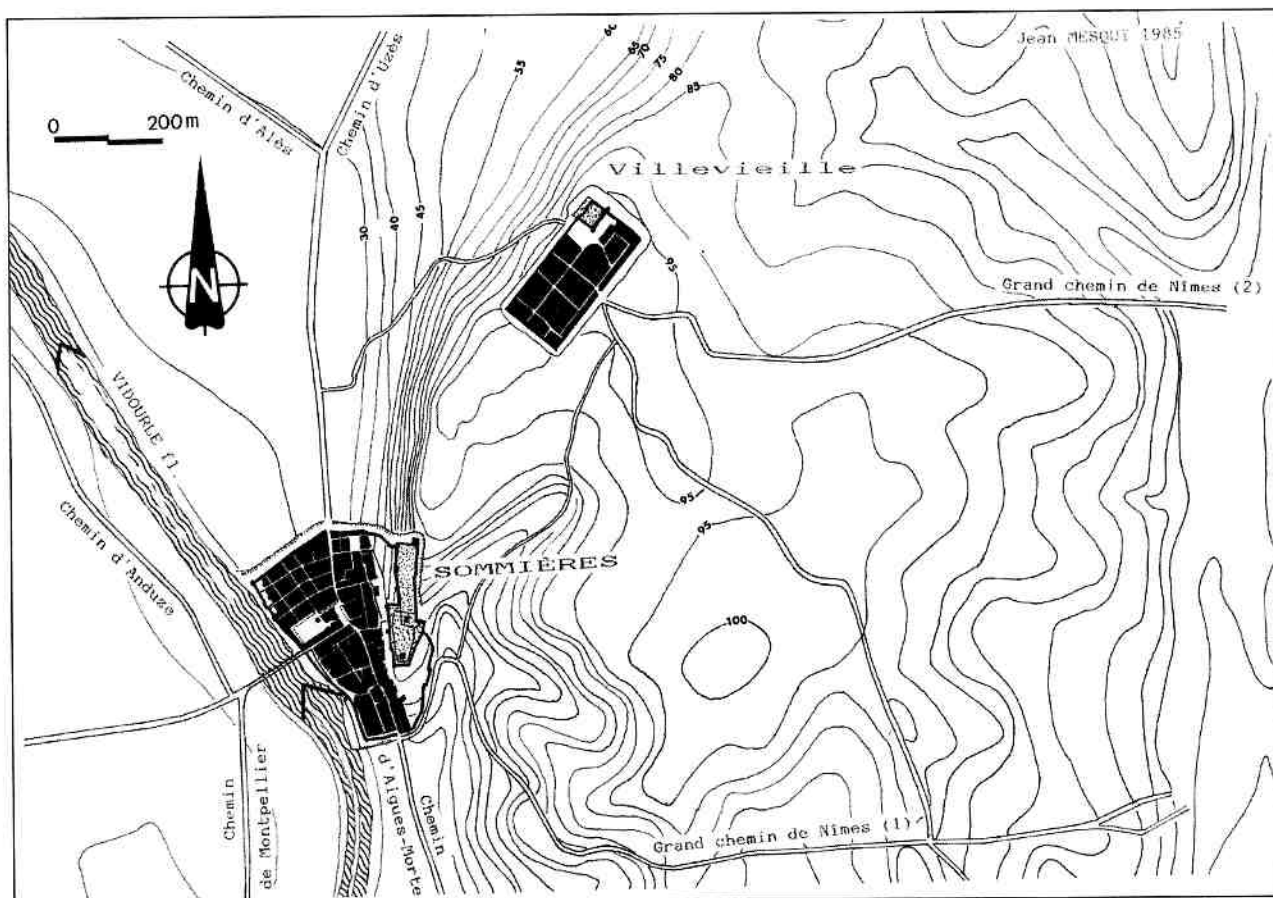


FIG. 3. — Plan général des sites de Villevieille et Sommières, d'après les plans des XVII^e, XVIII^e siècles, et le cadastre du XIX^e siècle.
(plan Jean Mesqui).

par ailleurs, certains détails y étonnent, comme on y reviendra, tels que la figuration de la « tour de Montlaur » qui avait été détruite en 1573. Le plan de Pierre Boyer du Parcq, réalisé vers 1634-35, est curieusement en total décalage par rapport à ces deux vues très précises; le château y est très sommairement représenté, avec peu de réalisme (34). La place de Sommières fut dessinée par Nicolas Tassin, géographe ordinaire du roi (35), comme tant d'autres villes de France; le plan, plus sommaire que les précédents, fut copié plus ou moins heureusement par la majorité des

Topographies des villes françaises au XVII^e siècle, qu'il n'est pas utile de citer ici.

À partir de 1724 se succédèrent des plans d'ingénieurs, liés aux divers travaux d'entretien ou de restauration effectués pendant le XVIII^e siècle (36). Bien plus détaillés que les plans du XVII^e siècle, ils fournissent un état des bâtiments situés à l'intérieur du château, ainsi que les fonctions des divers éléments; ils permettent aussi de reconnaître certaines parties disparues depuis. En revanche, on ne peut guère les utiliser pour restituer ces éléments topographiquement,

Melchior Tavernier. Nombreuses reproductions visibles: en particulier Bibliothèque Nationale de France, Cabinet des Estampes, Vx 21, ff. 176-177; Va 30, t. 5..

(34) [BOYER, 1634-35: ff. 290-291].

(35) N. TASSIN, *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*, 2 vol., Paris, 1634-38. Sommières est figurée dans le t. II, pl. 102.

(36) Ces plans sont dus à Antoine Niquet (1724); François de La Blottière (1744); Jacques-Philippe-Éléonore Mareschal (1755, 1757, 1773, 1774, 1775); Marc-Antoine Sicre de Cinq-Mars (1768); Claude-Quentin de La Chiche (1777); Jean de Fabry d'Augé (1783, 1784, 1785); Jean-Paul Boyer de l'Héry (1787). Archives du Génie, château de Vincennes, article 8, places abandonnées, pièces 1 à 24.

ces plans étant souvent schématiques et ne respectant qu'imparfaitement les échelles relatives.

LA STRUCTURE DU SITE

Un oppidum antique?

Le site castral de Sommières occupe un éperon déterminé par le Vidourle et un petit affluent sec, le ruisseau de Lascombes (fig. 3). À la lecture de la topographie, ainsi que des plans anciens du XVIII^e siècle, on peut arguer que ce site castral est intimement lié au site mi-castral, mi-urbain, de Villevieille situé au nord-est. En effet, tous deux semblent se situer à l'intérieur d'un vaste périmètre dont le château de Sommières forme la pointe sud; de là, le périmètre suit les escarpements dominant le Vidourle, rejoignant Villevieille qui forme l'angle nord; il décrit une ligne courbe ensuite vers le sud-ouest pour rejoindre l'es-

carpement du talweg de Lascombes, et arriver au château de Sommières. Cette lecture de la topographie et du parcellaire permet de comprendre pourquoi un pont romain d'une stature importante fut édifié à Sommières, comme un autre, de la même facture, était implanté au sud sous l'ancien oppidum d'*Ambrussum* (37).

L'assiette du château de Sommières

L'ensemble fortifié est situé à l'extrémité sud de l'éperon. Celui-ci était formé vers l'ouest d'escarpements à très forte pente, le Vidourle préhistorique ayant entamé le plateau en laissant apparents des abrupts rocheux très propices à la défense; en revanche, vers l'est les pentes sont plus douces. L'assiette du site s'étend du nord au sud sur une longueur de 250 m environ; elle comprenait primitivement, avant l'installation de la fortification médiévale :

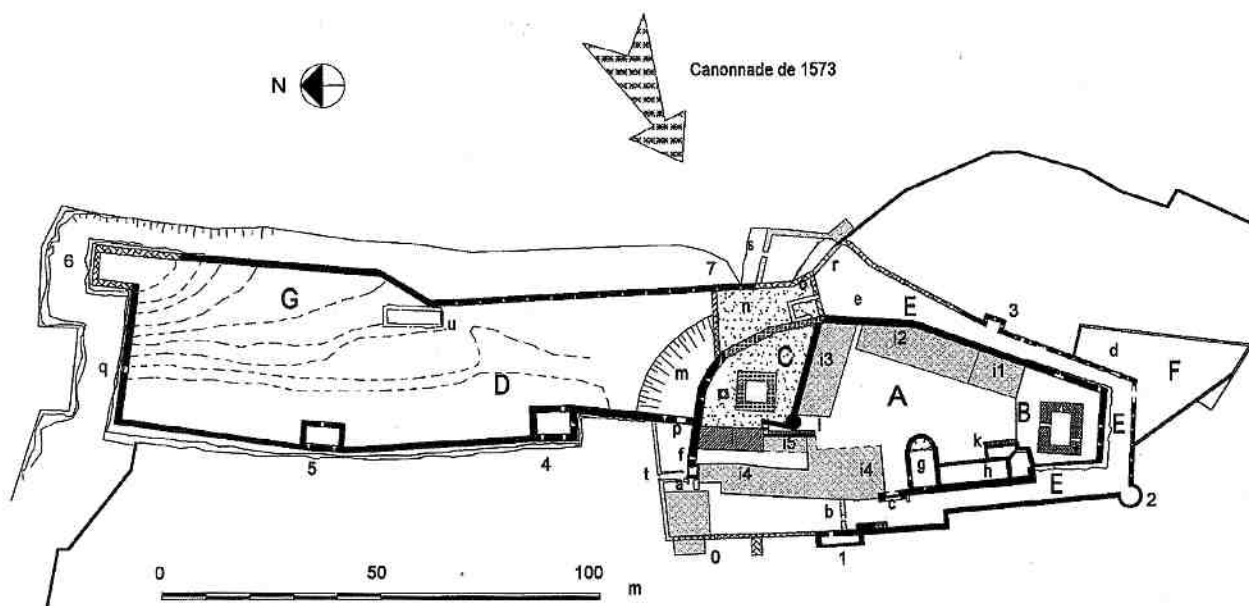


FIG. 4. – *Esquisse de plan général du château de Sommières.*
D'après les plans du Génie, les cadastres, les relevés d'A. Bruguerolles, les mesures de l'auteur
(plan J. Mesqui).

- A : Cour du château. B : Tour et enceinte « Bermonde ». C : Tour et enceinte de Montlaur. D : Plateau de la Vignasse. E : Fausse-braie ou lices. F : Bastion méridional. G : Éperon septentrional de la Vignasse.
- a : Porte d'entrée des lices. b : Première porte du château. c : Porte principale du château. d : Porte sud-est. e : Fausse-porte. f : Porte nord. g : Chapelle. h : Logis sud-est. i1 : Logis des gardes. i2 : Anciennes casernes. i3 : Anciennes casernes nord. i4 : Gouvernement. i5 : Annexe du gouvernement et caves. j : Poudrière. k : Salle voûtée sud-ouest. l : Grande rampe de Montlaur. m : Enceinte externe de Montlaur. n : Terrasse orientale de Montlaur. o : Bastion oriental. p : Porte de la Vignasse. q : Poterne nord de la Vignasse. r-s : Barbacane de la fausse-porte. t : Porte extérieure nord. u : Grande cave de la Vignasse.
- 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 : Tours des enceintes.

(37) *Ambrussum*, commune Gallargues-le-Montueux, Gard. Sur l'hypothèse d'un oppidum sur le site de Villevieille-Sommières, voir [HINNEN, 1998].

- un premier promontoire escarpé (fig. 4, **G**) formant éperon vers le sud;
- une longue et étroite bande de terrain légèrement déclive, se terminant par une face rocheuse verticale est-ouest (fig. 4, **D** et **C**);
- une zone à peu près plate (fig. 4, **A**) en contrebas de la précédente;
- un petit plateau rocheux aux faces verticales (fig. 4, **B**) dominant la zone (**A**), de même hauteur que la zone (**C**).

Ces dispositions étaient-elles originelles? On peut s'interroger à propos du petit plateau (**B**), qui forme une sorte de butte témoin isolée: il est presque certain qu'elle a fait l'objet d'un remodelage, mais la date en est tout à fait incertaine. Quoi qu'il en soit, la pente longitudinale du nord au sud rendait le site fragile au plan défensif: en effet, toute la partie méridionale, comprenant (**C**), (**A**) et (**B**), était largement dominée par le promontoire escarpé (**G**).

Les trois composantes du site: un château, une enceinte indépendante, une enceinte urbaine

Cette assiette primitive fut utilisée de façon assez peu rationnelle aux yeux d'un observateur moderne. En effet, ce sont justement les parties (**C**), (**A**) et (**B**) qui

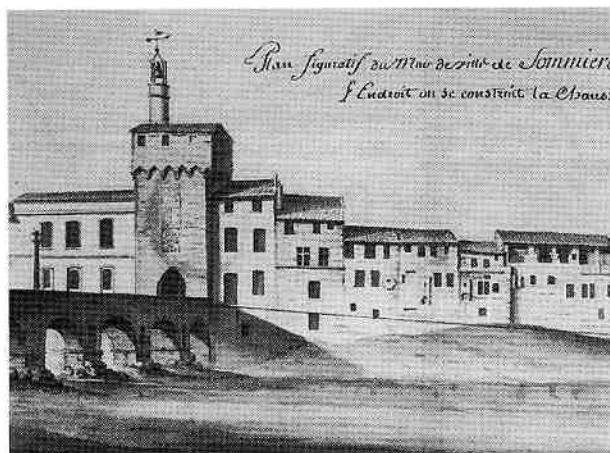
formèrent le site castral proprement dit, à qui on réservera désormais l'appellation château (fig. 4). Ce château fut séparé artificiellement, à une date qu'il conviendra de déterminer, de la zone (**D**) par une fosse courbe; il fut encadré, au nord et au sud, par deux tours maîtresses rectangulaires (fig. 1 et 2).

La situation extrêmement exposée du château par rapport au promontoire supérieur exigeait d'assurer le contrôle de cette dernière. Cet objectif fut atteint par la construction de l'enceinte nord, formant un rectangle assez mince englobant les zones (**D**) et (**G**). Elle fut délimitée au nord par un fossé large et très profond; en revanche, de façon tout à fait irrationnelle, sa courtine orientale fut implantée exactement sur l'arête émoussée de l'éperon, de telle sorte que l'intérieur et l'extérieur sont exactement au même niveau.

Cette enceinte, appelée à partir du XVI^e siècle au moins enceinte de la « Vignasse », fonctionnait de façon indépendante du château: il n'existait aucune communication directe entre l'un et l'autre. Il ne s'agit donc pas d'une basse-cour au sens traditionnel du terme, d'autant qu'apparemment, elle était destinée aux habitants de la ville qui avaient la charge de l'entretien et de la défense (38).

La ville dominée par l'ensemble fortifié est allongée suivant un axe nord-sud, formé par la grande rue ou rue de la Taillade. Son emprise à la fin de l'Ancien Régime ne correspond pas à son emprise médiévale: au sud, en effet, on reconnaît le tracé d'une enceinte fossilisée dans le parcellaire, décrivant un arc courbe pour rejoindre les murs de la forteresse. Les extensions sud formées par l'emprise du Collège, de la Violette, de la Fabrique dans le cadastre de 1835, ainsi que les urbanisations connexes, furent certainement des réalisations modernes.

Au nord de la rue prenant comme axe, et comme nom, le pont romain, toute l'urbanisation semble liée à un développement organisé, comme celui d'une « bastide » du sud-ouest, avec une place rectangulaire, un marché carré, et surtout des îlots rectangulaires assez régulièrement tramés. La limite de la ville, telle qu'elle nous est connue par les plans du XVIII^e siècle et les cadastres anciens, déborde largement vers le nord les contours du château. Elle englobe l'église, curieusement décentrée par rapport aux deux places principales; cette limite est matérialisée par une enceinte dont demeurent de nombreux



Cl. N. Faucherre.

FIG. 5. – *Vue de la tour-porte du pont à Sommières à la fin du XVIII^e siècle, avant la construction des murs du quai.*
(Archives du Génie, art. 8 places abandonnées, Sommières).

(38) Après la prise de Sommières par Rohan, en 1622, le nouveau gouverneur, M. de Calonge, prétendit intégrer l'enceinte au château, mais les habitants firent valoir que, de tout temps, cette enceinte avait été réservée aux Sommiérois qui avaient la charge de l'entretien et de la défense. Ils eurent gain de cause. [BOISSON, 1850: 254].

éléments, qui vient se raccorder au nord à l'enceinte de la Vignasse.

L'ENCEINTE URBAINE

De l'enceinte urbaine de Sommières demeurent quelques restes significatifs, en particulier au sud, dans le secteur appelé autrefois « La Violette ». Il s'agit d'une muraille très remaniée, servant de soutènement à des terrasses intérieures; une analyse détaillée mériterait d'en être faite, mais on ne reconnaît pas, *a priori*, de témoins médiévaux. Il s'agit à mon sens d'une partie de l'enceinte ajoutée tardivement pour englober des quartiers d'urbanisation récente, au XVI^e siècle peut-être, voire au siècle suivant, lorsque l'on bâtissait le grand bastion sud du château.

Ailleurs, il subsiste quelques restes d'enceinte au nord, dévalant depuis l'angle de l'enceinte de la Vignasse; ils ne sont plus guère significatifs, mais doivent remonter dans ce secteur au Moyen Âge, vraisemblablement à l'époque où était bâtie l'enceinte de la Vignasse. Plus à l'ouest, après la porte moderne donnant sur la rue de la Taillade, subsistent les restes d'une porte plein cintre à assommoir qui desservait une des rues nord-sud de la ville neuve.

Le plus beau reste médiéval de l'enceinte est constitué par la porte donnant sur le pont (fig. 5). Il s'agit d'une tour-porte rectangulaire, édifiée en appareil régulier marqué de bossages quasi plats, encadrés par un large liseré. Au-dessus d'une horloge moderne, qui a remplacé l'horloge signalée en 1573, demeurent cinq consoles de mâchicoulis dont les moulures traduisent une réalisation au plus tôt dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Le parapet crénelé, retombant sur les consoles par des arcs plein cintre, existait encore en 1785, comme en témoigne une belle vue réalisée par les ingénieurs du roi en 1785 (39). Le passage d'entrée, couvert d'un arc brisé, est protégé par herse et assommoirs internes. On retrouvera au château cet appareil à bossages presque lisses; il est caractéristique de la construction royale, manifestée dans la région à Aigues-Mortes par exemple.

LE CHÂTEAU

Le château forme un ensemble complexe, rendu de lecture difficile par la succession des modifications qui

l'ont affecté du XI^e siècle jusqu'à un passé récent (fig. 4). Dans un premier stade, on reconnaît en étudiant les plans un ensemble polygonal allongé (A-B-C), garni sur ses front est, sud et ouest par une enceinte basse déterminant la fausse-braie (E); au nord, il est protégé par la Vignasse (D). Cet ensemble polygonal est déformé au nord-est par une excroissance résultant des réparations postérieures à la canonnade de 1573, formant une sorte de bastion (n); au sud-est, il est accolé d'un beau bastion triangulaire certainement consécutif lui aussi au siège (F).

À l'intérieur, on distingue trois zones bien distinctes. Au nord, au point le plus haut du château, se trouve un promontoire rocheux entouré de murailles, formant le front septentrional de l'enceinte commune: il s'agit de la tour et de l'enceinte dites de Montlaur sur les plans du XVIII^e siècle (C, m). Au centre se trouve une esplanade plus basse (A) bordée par plusieurs bâtiments d'époques diverses, dont la chapelle et les casernes, et surtout occupée par l'énorme château d'eau implanté en 1935-1936: il s'agit de la cour commune du château. Enfin, au sud, sur un second promontoire rocheux, se trouve la superbe tour maîtresse conservée, que l'on appellera tour Bermonde pour la distinguer de la première; elle est entourée sur trois de ses faces par une chemise établie en continuité avec l'enceinte extérieure (B).

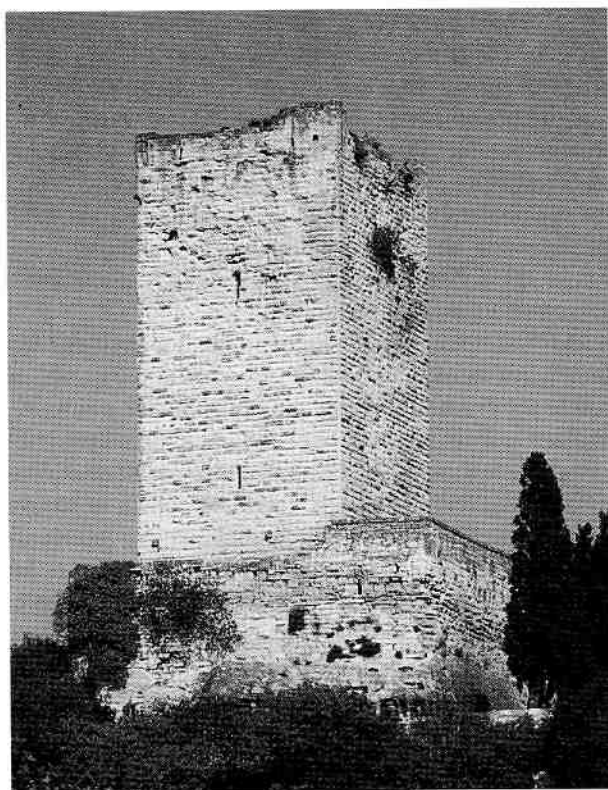
La tour Bermonde

Bâtie sur un promontoire rocheux aux parois re-taillées de façon quasi-verticale, et confortés par un chemisage de pierre vers le nord, cette tour rectangulaire constitue l'élément le plus ancien du château tel qu'il nous est parvenu (fig. 6, 7 et 8). Large de 9,6 m, longue de 11,5 m, elle culmine à 21,8 m de hauteur au niveau de sa terrasse (hors parapet du chemin de ronde).

Son appareil est réalisé en pierres à bossage rustique à liseré mince; les saillies des bossages sont dressées au pic, présentant des surfaces bombées relativement régulières. Parfois, le dressage au pic n'a laissé subsister que des surfaces presque planes, quadrillées de traces de coups de pic. La hauteur moyenne des assises est de 28 à 29 cm.

L'entrée primitive de la tour s'effectuait dès le rez-de-chaussée, par une porte située au sud; elle a été bouchée lors du percement de la porte actuelle, au

(39) Archives du Génie, château de Vincennes, article 8, places abandonnées, pièce 17.



Cl. J. Mesqui.

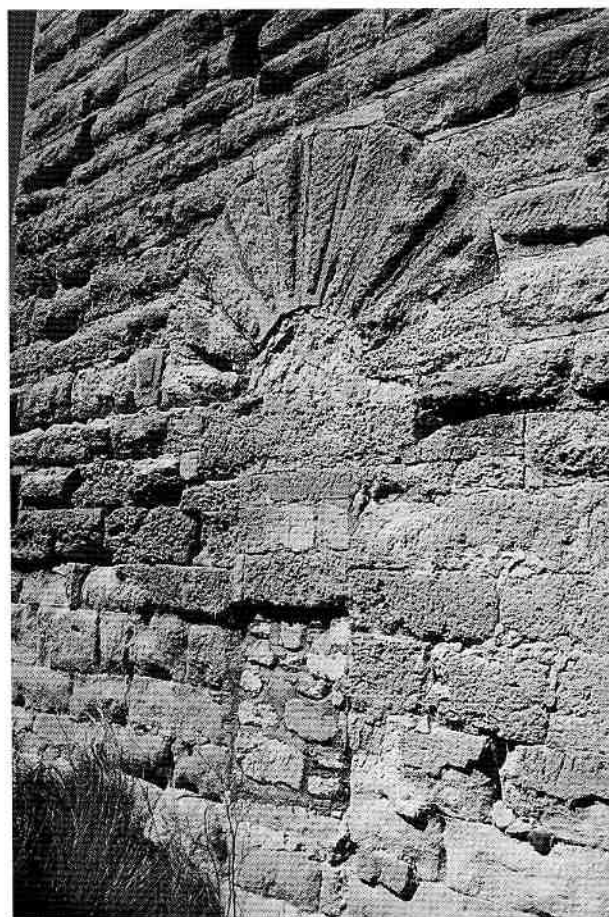
FIG 6. – *Vue de la tour Bermonde, prise depuis le sud-ouest, dominant la chemise postérieure.*

nord, qui ne doit pas être antérieure à l'époque moderne. Cette porte rectangulaire est surmontée d'un linteau déchargé par un bel arc plein cintre, à claveaux longs et minces dressés en bossages (fig. 7); le tympan est plein, formé par une pierre semi-circulaire. Cette porte donnait accès au rez-de-chaussée voûté en berceau plein cintre aux naissances marquées par deux corniches en quart de rond destinées à soutenir les cintres; la voûte est percée au sud d'un trou d'homme rectangulaire. Les murs pignons sont percés de soupiraux placés en hauteur consistant en des fentes verticales. L'ébrasement est couvert d'une voussure constituée de cinq arcs concentriques de diamètre dégressif, son sol étant constitué d'un emmarchement inaccessible; extérieurement, les fentes sont couvertes de linteaux échancrés d'un demi-cercle, souligné par une échancrure courbe du bossage. Il est notable de constater que la disposition de la voussure interne avait pour but exclusif de faciliter la construction grâce à des cintres bien plus faciles à construire en charpente que ne l'aurait été celui d'une voussure en demi-cône.

Juste à côté de l'embrasure interne de la porte d'entrée, au coin sud-ouest, une porte mince et étroite couverte d'un linteau avec arc de décharge en plein cintre sans tympan, conduit à un escalier en vis à noyau portant marches. Il mène à la salle voûtée du premier étage, couverte d'un berceau brisé retombant sur des corniches en quart de rond. La porte d'accès est surmontée d'un linteau déchargé par un arc plein cintre à tympan plein; les murs pignons sont percés de jours possédant un ébrasement droit, prolongé intérieurement par deux arcs plein cintre de taille croissante.

Au-dessus, la terrasse possède encore un parapet percé d'archères; cependant, l'aspect extérieur ne permet pas de statuer sur leur caractère originel. Il semble qu'il résulte d'une restauration pouvant dater de toute époque de la vie du château.

Un très curieux dispositif peut être noté sur les faces sud et nord: il s'agit de trois séries de deux trous de



Cl. J. Mesqui.

FIG 7. – *Vue de la porte primitive de la tour Bermonde.*

boulins alignées verticalement à la hauteur du premier étage, pouvant accueillir des poutres de bonne section. On aurait pu penser à des bretèches ou des latrines de bois accrochées à la tour, si ces structures avaient été accessibles depuis l'intérieur. Il n'en est rien : aucune porte ne donne, depuis le premier étage, vers l'extérieur. Force est donc de postuler en faveur d'un fonctionnement de ces deux bâtis de bois à partir de la terrasse sommitale - comme latrines ou comme bretèches ; ou encore de les considérer, plus vraisemblablement, comme les restes d'un ancrage du système d'échafaudages qui fut utilisé pour la construction de la tour.

Cette tour s'apparente, par son programme, aux nombreuses tours maîtresses languedociennes qui parsèment les territoires montagneux du Gard et de l'Hérault, en remontant vers le nord ; ses caractères architecturaux soignés, comme le grand arc de la porte primitive, la présence d'un escalier en vis à noyau portant marches, inclinent à la dater assez tardivement, peut-être dans les deux premières décennies du XIII^e siècle. Cette vis à noyau portant marche porte la marque d'une volonté de simplification de la mise en œuvre, au même titre que la voussure des jours des deux étages. De ce point de vue, on pourra la comparer très utilement aux tours d'Uzès (40). Elle pourrait alors avoir été l'œuvre de Bermond de Sommières senior, le frère de Pierre-Bermond VII.

La chemise de la tour Bermonde

LES CARACTÈRES DE LA CHEMISE. Le rocher à plateau trapézoïdal qui porte la tour Bermonde est ceint d'une muraille dont trois faces sont conservées, à l'ouest, au sud et à l'est. Cette muraille peu épaisse (1,60 m au maximum) n'est pas prolongée par un glacis enchapant le rocher ; elle est appareillée pour l'essentiel en assises régulières mélangeant pierres lisses et pierres à bossages. L'appareil est malheureusement extrêmement érodé, et une récente restauration ne facilite pas l'analyse du parement. On peut cependant repérer, au-dessus du niveau de chemin de ronde des courtines, une reconstruction du parapet en pierres lisses qui tranche sur la partie inférieure. La partie située au nord-est, seule bien conservée, montre des pierres à bossages plats, entourés de larges liserés, mais aussi des bossages à bosse très saillante, également pourvus de larges liserés, toutes ces pierres étant très dispersées dans un

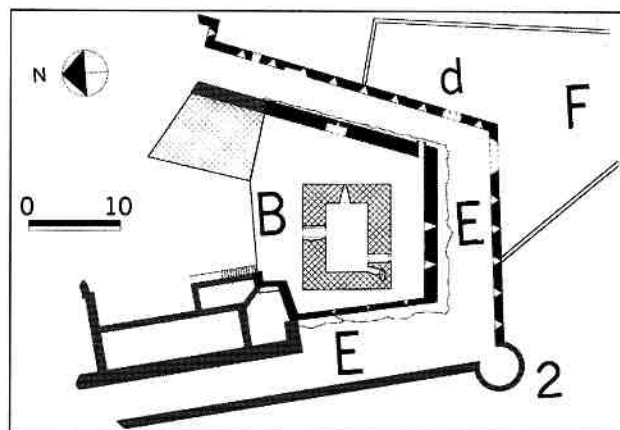


FIG. 8. - *Plan de la tour Bermonde et de sa chemise.*

appareil lisse. Intérieurement, au contraire, les pierres à bossage rustique dominent sur de larges pans de courtine sud, mais ne sont qu'épars sur les autres faces. La facture des bossages plats semble attester d'un ravalement effectué au pic sur des pierres à bossage saillant préexistantes. La hauteur moyenne des assises est de 28 cm environ, ces assises étant assez régulières.

Au nord-est, la courtine de la chemise semble se raccorder de façon continue avec l'enceinte de la cour (A) ; au nord-ouest, la chemise bute sur le saillant du logis, dont la hauteur n'excède pas celle du rocher qui sert d'assise à la chemise. Enfin, au nord, le mur primitif de la chemise a été détruit.

LES ARCHÈRES DE LA CHEMISE. Cette chemise possède des archères sur ses trois faces conservées ; à l'angle sud-est demeure en outre une latrine à conduit biais destinée à l'usage d'une garnison. Les archères sont de deux types différents : à l'est se trouve une archère pratiquée dans une niche couverte d'une voussure segmentaire (fig. 22). L'ébrasement est couvert par un linteau échancré en demi-cône, et il est pourvu d'une allège, dépourvu de plongée. Au sud et à l'ouest, les archères sont à ébrasement triangulaire simple, couvert d'une voussure en demi-cône ; elles sont alors dépourvues d'allège, et sans plongée. La hauteur des fentes d'archères s'établit à trois assises, soit 1 m environ.

L'utilisation d'une voûte segmentaire pour couvrir un ébrasement de niche n'est pas fréquente. Un exemple très significatif en Languedoc est celui des archères à niche du château de Carcassonne : présentes dans les tours de l'entrée, ainsi que dans les courtines est

(40) Voir [MESQUI, 2000].

et ouest, ces archères à niche présentent des caractéristiques très voisines de celles de Sommières. Couvertes de voûtes segmentaires, elles possèdent en outre une fenêtre de tir au couvrement en linteau échancré; la différence essentielle réside dans la hauteur des fentes d'archères à Carcassonne, qui nécessita la présence d'une forte plongée dans l'ébrasement, ce qui n'était pas le cas à Sommières. Les archères de Carcassonne sont aujourd'hui datées, sans contestation, de la période s'ouvrant en 1226, sous maîtrise d'ouvrage royale, même si certains persistent encore à penser que le gros-œuvre des tours et des courtines est antérieur (41).

Postérieurement, en Languedoc, le seul exemple recensé jusqu'à présent, outre Sommières, se trouve dans une courtine d'Aigues-Mortes, attribuée au dernier quart du XIII^e siècle (42); cependant, la conception de ces archères, très hautes, pourvues de coussièges dans leur ébrasement, diffère nettement de celle de l'archère à niche de Sommières. Ce type de couvrement de niches se trouve de façon très fréquente en Alsace dans la seconde moitié du XIII^e siècle (43); mais évidemment rien ne rapproche les unes de l'autre.

En revanche, la pratique de l'archère à ébrasement simple sous voussure en demi-cône, avec éventuellement un linteau échancré au-dessus de la fente d'archère, est assez fréquente dans la première moitié du XIII^e siècle, voire même avant la fin du siècle: on la trouve par exemple à Chauvigny (château d'Harcourt, Haute-Vienne), au Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), à Villebois-Lavalette (Charente) (44). À la tour maîtresse d'Aigues-Mortes, plus proche référence possible pour Sommières, les archères monumentales postérieures à 1240 sont couvertes de voussures en arc brisé, avec cependant des fentes d'une longueur bien supérieure à celles de Sommières.

Il est donc probable que la chemise de la tour Bermonde date de l'époque postérieure à 1226; elle dut être édifiée dans les premières années de la maî-

trise d'ouvrage royale sur le site, lorsque le sénéchal de Beaucaire réquisitionna le château. C'est au moins ce que l'on peut déduire de l'analyse des archères; pour autant, cette proposition de datation pose la question de la relation à la tour Bermonde, dont l'appareil n'est guère différent au niveau de la taille, si ce n'est la généralisation totale du bossage. Cette similitude incline à confirmer une datation basse de la tour, au point que l'on peut se demander si elle n'aurait pas été l'œuvre... du sénéchal de Beaucaire lorsqu'il prit possession du château, en lieu et place d'une tour plus ancienne peut-être?

La grande enceinte commune à la cour A et à la tour de Montlaur

La cour centrale A, placée entre les deux promontoires sud et nord, est délimitée par deux murailles de direction nord-sud, avec un retour au nord-ouest sur le promontoire de Montlaur (fig. 4, B). On examinera en premier lieu les deux courtines, puis les bâtiments intérieurs.

LE FRONT OCCIDENTAL DEPUIS LA CHEMISE DE LA TOUR BERMONDE À L'ANCIENNE PORTE DE LA FAUSSE-BRAIE (a). Il s'agit du front le plus long; son état de conservation est extrêmement variable, en raison des nombreuses reprises réalisées lors de l'aménagement des casernes, des destructions postérieures et des restaurations plus récentes.

La courtine des logis médiévaux et de la chapelle. À l'angle nord-est du rocher supportant la tour Bermonde et sa chemise, un saillant rectangulaire délimite l'emprise de ce front occidental. Il se prolonge vers le nord par une muraille d'origine médiévale, amplement repérée à l'époque classique. Plus loin vers le

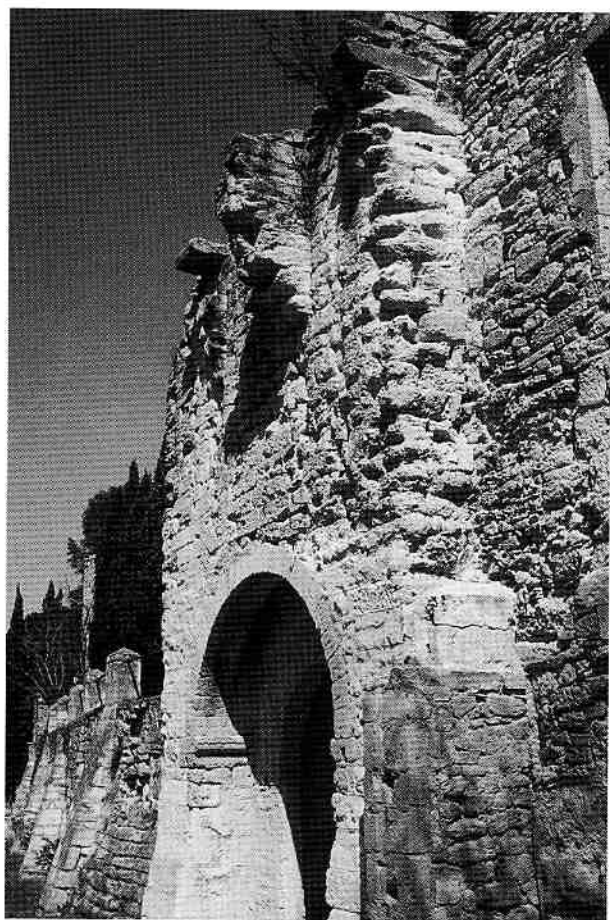
(41) [HÉLIOT, 1966], dans un article faisant date, tenta de montrer que le parti général de l'enceinte trapézoïdale du château de Carcassonne n'était nullement une construction des Trencavel nettement antérieure à la conquête de l'Albigeois, comme l'avaient prétendu la majorité des auteurs jusque là. Il datait cette enceinte des années 1240. [BRUAND, 1973] reprit l'argumentation de Pierre Héliot, la confrontant avec des thèses plus récentes: il en concluait que l'enceinte date des années 1226-1230. Plus récemment, [DOVETTO, 1994] est revenu sur l'analyse du monument, tentant de montrer que l'enceinte est antérieure à la Conquête; cet auteur retient pourtant que les archères auraient été ajoutées à l'édifice primitif après 1226. En l'absence d'une analyse monumentale pierre à pierre, qui s'impose dans ce monument, je retiens ici la thèse de Y. Bruand, certaines des démonstrations du dernier auteur étant entachées d'erreurs d'analyse manifestes. [SALAMAGNE, 1999], propose pour sa part une datation postérieure aux années 1240, ce qui peut paraître tardif.

(42) [SOURNIA, 1973: 42]. Il s'agit de la courtine 5, datée par l'auteur de la première campagne de Boccanegra, entre 1271 et 1274.

(43) [MESQUI, 1991-1993: II, 279].

(44) Chauvigny: [SAILHAN, 1978]. Grand-Pressigny: [BARDISA, 1997: 97-100]. Villebois-Lavalette: [BAUDRY, 1999]. On pourrait ajouter nombre d'autres exemples, comme Saint-Romain-d'Ay (Ardèche), Roquefixade (Ariège), Montélimar (Drôme), Cluny (Saône-et-Loire), Hyères (Var), etc.

nord demeurent les vestiges d'un jour d'éclairage à double ébrasement couvert d'une voûture en arc brisé éclairant le rez-de-chaussée de la chapelle (g) (une intervention très récente a partiellement bouché l'ébrasement extérieur de ce jour, en attendant une restauration). Au-dessus, une grande ouverture plein cintre aux piédroits chanfreinés apportait l'éclairage au premier étage de la chapelle; elle paraît plus tardive que celle du rez-de-chaussée, avec des piédroits en pierres de faible épaisseur. Seul un relevé pierre à pierre de très grande précision permettrait de bien identifier les différentes phases de reprise de cette courtine; autant que l'on puisse en juger par les éléments de parement médiéval en place, elle semble avoir été bâtie primitivement en appareil lisse régulier,



Cl. J. Mesqui.

FIG. 9. — *Vue extérieure de la tour-porte c de l'enceinte de la cour commune.*

la hauteur d'assise moyenne s'établissant à 27 cm environ. Au droit de la chapelle, à partir du premier étage, un appareil assisé de moellons allongés remplace le parement primitif; il semble avoir résulté de la construction des casernes.

La porte principale de l'enceinte. Au-delà se trouve la porte d'entrée principale de l'enceinte commune (fig. 4, c) : il s'agit d'une tour-porte rectangulaire peu saillante, dont l'arc plein cintre retombe sur des corniches en quart de tore surmonté d'un bandeau. L'arc est surmonté par les restes de quatre consoles de mâchicoulis assez espacées, qui devaient primitivement supporter de petits arcs, à la manière de la tour du Roi à Uzès (fig. 9). Au revers de l'arc de tête, un assommoir est ménagé devant la porte elle-même, couverte d'un arc plein cintre et simplement pourvue de vantaux. L'appareil utilisé pour cette tour-porte est un appareil lisse de 25 cm de hauteur en moyenne; il est extrêmement érodé, mais paraît cohérent sur toute sa hauteur, y compris dans le couronnement de mâchicoulis.

Les restes des murailles de la caserne. Au nord de la porte (c), la muraille ne demeure que par ses premiers mètres, conservés pour servir de mur de soutènement de la terrasse intérieure. Sur toute sa longueur jusqu'à la porte (a), cette courtine a été presque totalement reconstruite au XVII^e siècle lors de la construction du logis du gouverneur du château, puis partiellement détruite au XX^e siècle en conservant seulement une terrasse formée par les murs bas de l'ancienne caserne. Ces murs ont été renforcés après 1936 par des contre-forts; sans doute suivent-ils le tracé primitif de l'enceinte, mais leur appareil prouve sans aucun doute qu'il n'y demeure quasiment rien de médiéval, hormis dans la travée la plus proche de la porte c. On note, à l'angle nord-ouest, le jambage d'une porte du XVII^e siècle qui fermait la fausse-braie (fig. 5, a) : on reviendra sur cette porte dans la description de la fausse-braie.

LES FRONTS NORD ET NORD-EST, FORMANT LA CHEMISE DE LA TOUR DE MONTLAUR. L'extrémité nord de la courtine occidentale ne peut plus être connue dans son état médiéval. Des photographies du début de siècle, antérieures à la destruction des casernes, montrent que l'angle nord-ouest avait été totalement reconstruit en moellons simplement assisés (45).

(45) [MAURY, s.d.].

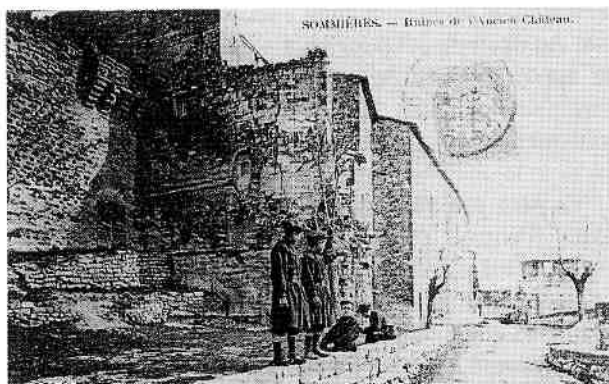


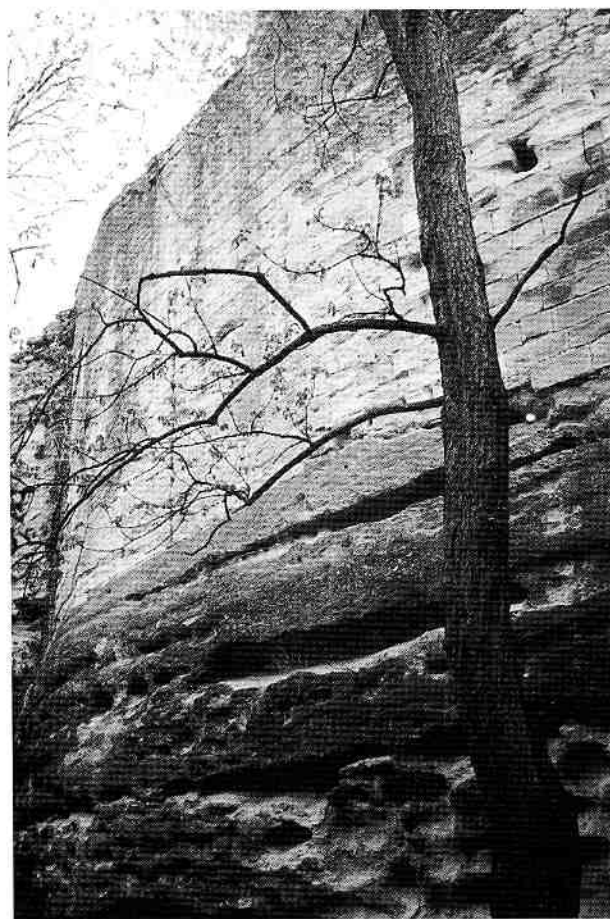
FIG. 10. - *Vue du front nord-ouest dans son état au début du siècle.*

De gauche à droite, on reconnaît la porte p de l'enceinte de la Vignasse surmontée de sa bretèche, puis la courtine septentrionale du château, avec la grande et large encoche dans le rocher où prend place une petite porte bouchée f, le harpage de raccord avec la tourelle rectangulaire médiévale, enfin le bâtiment du « Gouvernement » i4 détruit depuis (d'après une carte postale ancienne).

La tourelle rectangulaire. L'enceinte médiévale repartait à angle droit vers l'est, escaladant les pentes, et dominant un fossé taillé dans le rocher. Les murs sont assis à même la roche, taillée de façon subverticale. Depuis l'emplacement de la porte (a), on remarque en premier lieu une tourelle rectangulaire aujourd'hui accostée vers l'ouest d'un puissant contrefort moderne; on distingue sur son parement l'arrachement de la courtine médiévale clôturant l'angle nord-ouest. Cette tourelle rectangulaire non flanquante possède intérieurement une petite salle carrée pourvue d'une fente de tir de petite taille, élargie à l'époque moderne.

La porte (f), emplacement primitif de l'entrée du château? La courtine nord part de l'angle nord-est de la tourelle avec un léger angle; le raccord harpé des maçonneries suggère que la courtine est antérieure à la tourelle, qui aurait pu être édifiée après une ruine de l'angle nord-ouest de l'enceinte (fig. 10). Cependant, les maçonneries supérieures semblent cohérentes. Un peu plus loin, le rocher de support a été entaillé d'une encoche verticale profonde et large, au sein de laquelle prend place une petite porte (f) en partie bouchée: l'examen superficiel de l'appareillage laisse penser qu'il y eut ici un accès charretier, bouché plus tard en partie en réservant une porte plus petite. Il est possible que cette porte ait été la porte primitive de l'enceinte du château, avant que le rocher ne soit retaillé et dégagé sur plus de hauteur.

La seconde section formant mur-bouclier. La courtine grimpe ensuite en escalier sur le soubassement rocheux coupé à la verticale; son élévation se distingue nettement de la section précédente du fait de l'existence d'un véritable « mur-bouclier » limité à l'ouest par une face verticale dominant largement la première section. La courtine, très épaisse, est bâtie en un appareil assez irrégulier de blocs de moyen appareil bien taillés ne formant pas des assises continues; elle a été amplement remaniée et restaurée au cours des siècles, y compris à l'époque moderne où elle a été percée d'une grande fenêtre rectangulaire. On distingue, à deux mètres de son sommet, trois consoles de mâchicoulis très espacées les unes des autres, résultat vraisemblable d'un remaniement tardif.



Cl. J. Mesqui.

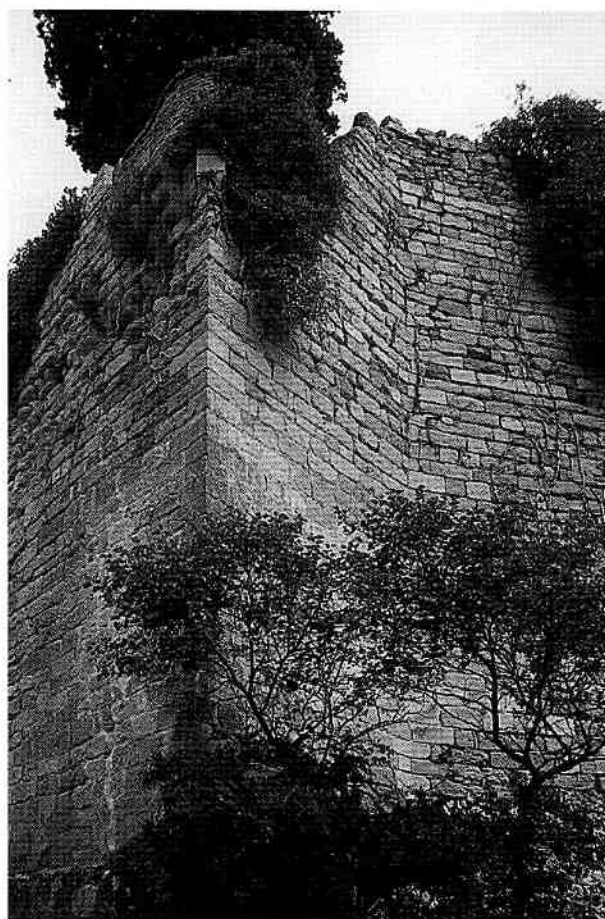
FIG. 11. - *Vue de l'enceinte du château de Montlaur depuis le fossé situé au nord, à l'intérieur de la Vignasse.*

La troisième section à l'intérieur de l'enceinte de la Vignasse. La courtine se poursuit vers l'est; ce prolongement est aujourd'hui masqué depuis l'extérieur par le mur de l'enceinte de la Vignasse, mais on le suit facilement à l'intérieur de cette enceinte. La muraille se recourbe en plusieurs pans rectilignes vers le sud-est, dominant un imposant fossé creusé dans les pentes naturelles (fig. 4, **m**; fig. 11). Elle est construite dans un appareil régulier et lisse de 22,5 cm de hauteur d'assise moyenne (néanmoins parsemé de quelques bossages rustiques), et on y voit extérieurement une archère à fente simple de 2,80 m de hauteur (fig. 22); il en existait au moins deux autres, bouchées par le terrassement oriental de la plate-forme de Montlaur (**C**), sur laquelle on va revenir. Ces archères ne sont plus accessibles aujourd'hui que de façon souterraine: il s'agit d'archères à ébrasement simple couverts de linteaux (sans coussinets), sans allège mais à forte plongée, puisque la hauteur de l'ébrasement intérieur est de 1,95 m. Ces archères sont adaptées au tir à l'arc long, comme en témoigne leur hauteur; leur largeur, de 1,12 m, permettait à l'archer de se positionner sans encombre, sachant qu'il ne pouvait pénétrer dans l'ébrasement en raison de la plongée.

Les fentes d'archères sont établies juste au-dessus du soubassement rocheux retaillé pour former talus sur le fossé; elles sont dépourvues d'étriers à la base. Le caractère très spacieux des ébrasements, la hauteur des fentes, sont des indices très nets du caractère postérieur à la conquête de 1226; par ailleurs, ces archères se distinguent nettement de celles de la chemise de la tour Bermonde, paraissant plus modernes dans leur conception.

La quatrième section, ruinée et absorbée dans le bastion oriental (n-o). L'enceinte est rapidement masquée par une muraille de direction est-ouest qui va rejoindre l'enceinte de la Vignasse, en traversant le fossé. Sur la plate-forme de Montlaur (fig. 4, **C**) le haut de la courtine s'achève sur un moignon de maçonnerie de direction sud-est.

Il s'agit ici de la zone touchée par les canonnades de 1573; on sait par Giry qu'une première canonnade pratiqua une brèche dans l'enceinte. La poursuite de la canonnade sur la tour de Montlaur provoqua la chute partielle de celle-ci, et le comblement de la brèche par les débris de la tour. L'examen actuel



Cl. J. Mesqui.

FIG. 12. – *Vue du bastion o depuis le sud-est.*

de la plate-forme de Montlaur montre que la courtine ne fut jamais réparée; en revanche, ses ruines furent absorbées dans un remblai (**n**) formant un bastion à terrasse en continuité de la plate-forme originale de Montlaur, elle-même surélevée dans son quart est.

Cette extension de la plate-forme de Montlaur, réalisée sans doute très rapidement après le siège de 1573, eut pour effet de la joindre à l'enceinte de la Vignasse en partie reconstruite au sud-est sous forme d'un ouvrage à pointe (**o**). Celui-ci présente sur sa face sud une curieuse porte rectangulaire donnant dans un couloir obstrué par les débris (fig. 12); ce couloir coudé mène à une salle pourvue d'une canonnière, en plein dans le remblai (**n**) (46). Malheureusement, il est impossible, compte-tenu de

(46) Nicolas Faucherre et moi-même avons pu visiter ce boyau en 1985; il est aujourd'hui fermé par une grille.



Cl. J. Mesqui.

FIG. 13. – *Vue depuis le nord de la courtine orientale du château dans sa partie sud.*

À gauche, le parement à bossages primitif, puis le rocher surmonté de quelques assises à bossage de réemploi, et d'une muraille du XVII^e siècle.

l'état de ruine, de relever cette zone sans un étaieement adéquat, et de situer de façon satisfaisante cette salle et cette canonnière; on peut cependant penser que cette canonnière était pratiquée dans la base de la quatrième section de la courtine du château, ce couloir étant un accès direct depuis le niveau primitif de la plate-forme de Montlaur vers l'extérieur.

On verra, en examinant l'enceinte de la Vignasse, que l'ouvrage à pointe (o) se raccordait à la maçonnerie primitive de celle-ci: les fentes des archères de l'enceinte sont encore visibles, bouchées par le remblai (n).

LE FRONT ORIENTAL. Ce front s'étend depuis le raccord sud-ouest du bastion (o) jusqu'à l'enceinte de la tour Bermonde. Il s'agit d'une succession d'éléments de courtines de factures très diverses, manifestant l'importance des reprises depuis le XVI^e siècle.

Schématiquement, on peut distinguer deux sections. La première section s'étend depuis le raccord du bastion jusqu'à l'angle obtus de l'enceinte du château. Il s'agit d'une muraille haute, appareillée en moellons équarris plus ou moins régulièrement assemblés; elle prend assise sur une plate-forme rocheuse retaillée pour former un soubassement subvertical. À proximité du raccord avec le bastion (o), un passage en tunnel a été aménagé dans le rocher pour conduire de la fausse-braie à l'intérieur de la cour: il s'agit de la « fausse-porte » (e), sans doute ménagée tardivement pour permettre un accès facile depuis l'intérieur de

la forteresse vers la fausse-braie, ainsi que vers la porte de secours (r-s) mentionnée par les plans du XVIII^e siècle. Cette muraille semble cohérente avec celle du bastion (o), s'avérant sans doute postérieure à 1573.

La seconde section de ce front oriental s'étend depuis l'angle obtus de l'enceinte, jusqu'à la chemise de la tour Bermonde (fig. 13). Elle est assise plus bas, le substrat rocheux s'abaissant sur cette zone. On distingue deux zones bien distinctes dans l'élévation de la courtine: sur une douzaine d'assises, l'appareil est médiéval, formé de pierres régulièrement disposées, présentant de façon assez fréquente des bossages rustiques. La hauteur d'assise s'établit à environ 27 cm en moyenne, mais l'écart type est important: les hauteurs varient entre 17 cm et 34 cm. Les bossages sont entourés de larges liserés taillés au ciseau; ils présentent une surface souvent assez proéminente, mais un certain nombre d'entre eux sont retaillés au pic pour présenter une face presque plate.

Au-dessus de ces assises médiévales, on retrouve l'appareil de la première section de cette courtine, qui traduit la reprise des courtines au XVII^e siècle. Le raccord avec la chemise de la tour Bermonde s'effectue, comme on l'a vu, d'une façon satisfaisante, attestant semble-t-il du caractère contemporain des constructions.

La tour de Montlaur et sa plate-forme

La plate-forme de la tour de Montlaur a déjà été évoquée à plusieurs reprises, tant en raison de sa place importante dans le château. Il s'agit sans doute du secteur le moins bien connu de tout l'ensemble castral, tant il a été remanié jusqu'à des époques très récentes.

Si l'on se place dans la cour (A), et en faisant abstraction du château d'eau moderne, la plate-forme de Montlaur apparaît comme symétrique de la plate-forme de la tour Bermonde: le rocher a été décapé pour présenter un abrupt rectiligne regardant le sud, formant le pendant de l'abrupt de la plate-forme Bermonde. Une courtine est établie au droit de la rupture de pente: elle aboutit à l'angle sud-ouest sur une petite tour circulaire, pleine à la base, transformée en pigeonnier dans ses parties hautes. L'ensemble est construit dans un bel appareil régulier, manifestement de même époque que l'enceinte extérieure du château sur la face nord.

Vers l'ouest, cette plate-forme est limitée par un haut bâtiment rectangulaire (j) caché du front d'at-

taque par le mur-bouclier étudié plus haut. Ce bâtiment a été manifestement établi contre les abrupts de la falaise rocheuse, sans doute adaptée pour l'occasion; il évita d'élever une section de courtine à l'ouest pour délimiter la plate-forme.

L'accès de cette plate-forme s'effectue par une longue rampe droite (I) passant à l'ouest de la tourelle circulaire; elle marque un coude et débouche dans le grand secteur (C). À l'ouest celui-ci est délimité par un pavillon moderne bâti sur le bâtiment médiéval mentionné ci-dessus; le reste de la superficie du secteur semble aujourd'hui de niveau, formant avec le remblai (n) une vaste terrasse limitée par les murailles ruinées des enceintes, sur lesquelles s'appuient des bâtiments adventices modernes.

LA TOUR DE MONTLAUR. Les plans anciens, comme les relations du siège de 1573 et leur représentation graphique, montrent sans aucun doute qu'il existait, au centre de cette plate-forme, une tour rectangulaire intitulée « tour de Montlaur » par les ingénieurs militaires du XVIII^e siècle. Un angle et une partie du parement de cette tour étaient encore visibles en 1985, au sud-ouest, servant de mur de soutènement à la terrasse intérieure; ces vestiges ont été depuis remblayés, si ce n'est détruits par le propriétaire.

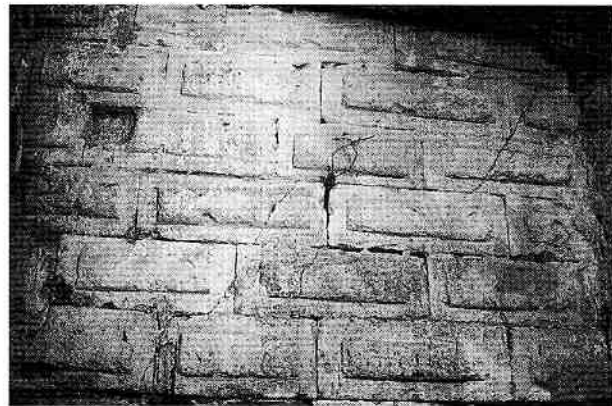
Il s'agissait d'un mur d'appareil régulier formé de pierres à bossages presque plats rectangulaires, entourés d'un liseré très large. Ces bossages s'apparentent à ceux de la dernière section de la courtine orientale du château, ainsi qu'aux bossages de la tour-porte de l'enceinte urbaine donnant sur le pont; ils se distinguent nettement de ceux de la tour Bermonde par leur surface et surtout par la taille du liseré (fig. 14).

D'après la relation du siège de 1573, la tour aurait été ruinée par la canonnade: Étienne Giry indique qu'elle tomba le mercredi 18 février à dix heures du matin « toute entière, et sans se séparer en morceaux jusques à ce qu'elle toucha à terre ». Pourtant, la gravure du siège de 1622 (fig. 2) figure encore la tour en élévation, mais elle était alors beaucoup moins haute que la tour Bermonde (47). Or la gravure de 1573 (fig. 1) leur donne la même hauteur; on peut donc penser que seule la partie haute de la tour fut ruinée par la canonnade de 1573. Les différents plans du

XVIII^e siècle confirment cette ruine partielle, puisqu'ils figurent tous la tour en plan, comme un carré de 8,60 m de côté environ; les plans de Fabry d'Augé, en 1784 et 1785, représentent même les pointillés d'une voûte d'arêtes ou d'ogives couvrant le rez-de-chaussée, pourvu d'une porte vers le sud. En 1787, l'ingénieur Boyer indiquait que « la tour dite de Montlaur abandonnée depuis quelque temps tombe en ruine dans les parties supérieures: on se sert encor de son rés de chaussée pour cachot » (48). Il est probable ce rez-de-chaussée a été enfoui dans le remblai moderne formant terrasse; seule une fouille permettrait d'en juger. En tout cas, les parties hautes avaient été arasées dès le XIX^e siècle.

Les rares vestiges qui en demeuraient en 1985 ne permettent guère sa datation; seuls les bossages plats pourraient permettre de prétendre à une datation basse, contemporaine des ouvrages royaux du dernier quart du XIII^e siècle en Languedoc, à commencer par Aigues-Mortes; on peut également rapprocher le parement de la tour de la porte de l'enceinte urbaine située face au pont (49). Comme pour la tour Bermonde, il faut cependant rester circonspect sur cette proposition de datation.

LA STRUCTURATION DE LA PLATE-FORME DE MONTLAUR. Il est assez difficile aujourd'hui, compte-tenu de



Cl. J. Mesqui.

FIG. 14. – *Vue d'une partie du parement de la tour de Montlaur en 1985, avant sa destruction.*

(47) La gravure de Tavernier figure au revers de la tour une sorte de petit bâtiment avec une échauguette circulaire, qui semble appartenir à son niveau supérieur. En fait, il s'agit de la tourelle 7, située à l'est de la tour de Montlaur: le graveur a commis un erreur de perspective, confondant cette tourelle située derrière la tour, et l'élévation de celle-ci.

(48) Archives du Génie, article 8, places abandonnées, Sommières.

(49) C'était la thèse que j'avais développée avec N. Faucherre en 1989 ([FAUCHERRE, 1989]); il convient de la relativiser, en attendant une fouille du site.



FIG. 15. – *Vue de l'intérieur de la cour du château, prise depuis le sud, au début du XX^e siècle.*
À droite, les casernes i2,
au fond les casernes i3 sous la plate-forme de Montlaur
(d'après une carte postale ancienne).

l'utilisation du site par un jardin privatif, de comprendre les dispositions primitives de la plate-forme de Montlaur. La terrasse plane visible au premier abord cache des disparités entre les secteurs. Ainsi, au nord, elle n'existe que grâce à un plancher supporté par des poutres; on trouve au-dessous de ce plancher le niveau primitif des archères de la courtine du château en **m**, ainsi que la cage du puits qui desservait cette zone.

En fait, la terrasse actuelle n'est qu'une résultante moderne de nombreux aménagements visant, peu à peu, à masquer l'aspect primitif de la zone : le sol primitif était nettement plus bas, probablement au niveau du rocher affleurant extérieurement (soient deux mètres environ au-dessous du niveau actuel).

Les bâtiments intérieurs

Il demeurerait, jusqu'au début du XX^e siècle, un nombre important de bâtiments dans l'enceinte du château (fig. 4) : la cour (**A**) était entièrement bordée de constructions formant les casernes des XVII^e-XVIII^e siècle, reprenant plus ou moins les anciens bâtiments médiévaux. Beaucoup d'entre eux ont disparu depuis le début du XX^e siècle, en particulier du fait de la construction du château d'eau.

LES CASERNES ÉTABLIES AU NORD ET AU NORD-EST.

Les bâtiments qui ont le plus souffert ont été les anciennes casernes, établies au nord contre le rocher de Montlaur, et à l'est le long de la grande courtine allant rejoindre la chemise de la tour Bermonde (fig. 15). Autrefois quelques mauvaises bâtisses à un seul niveau en appentis s'appuyaient au flancs du rocher de Montlaur, contenant quatre chambres de soldats et une réserve à boulets à la fin du XVIII^e siècle (fig. 4, **i3**); en revanche, les bâtiments situés à l'est se composaient de deux niveaux, le rez-de-chaussée étant formé de pièces voûtées (fig. 4, **i2**). Ces niveaux étaient desservis extérieurement par deux galeries superposées, celle du rez-de-chaussée à arcades surbaissées, celle du premier étage à portiques. Il n'en demeure plus aujourd'hui que les cheminées, plaquées contre les murailles presque entièrement reconstruites au XVI^e et au XVII^e siècle (50); la gravure de 1573 montre à l'angle entre le rocher de la tour Bermonde et l'enceinte castrale des bâtiments bas, qui ont été interprétés par le graveur du siège de 1622 comme formant plutôt l'enceinte de la porte de secours (**r-s**).

Au sud-est, à l'angle avec le rocher de la tour Bermonde, subsiste un bâtiment rectangulaire, dit « maison des Gardes » qui faisait suite au bâtiment à galeries (fig. 4, **i1**); vers l'intérieur, ses restes sont du XVII^e siècle. Il présente encore un niveau couvert de voûtes d'arêtes; à l'angle avec le rocher a été ménagée une « bove », sorte de piscine taillée dans le sous-bassement, recueillant les eaux de ruissellement venant du rocher et des toitures. Récemment, un canal souterrain a été mis au jour, partant de cette « maison des Gardes » et débouchant dans le boulevard de ceinture de la fortification, nettement en contre-bas; soigneusement taillé, il s'agit vraisemblablement d'un canal d'évacuation d'eaux usées aménagé au XVII^e siècle (51).

LA CHAPELLE ET LES LOGIS DU SUD-OUEST. En revanche, les destructions du XX^e siècle ont laissé debout les vestiges des bâtiments accolés à la courtine sud-ouest du château. Depuis le nord, on reconnaît d'abord la chapelle **g**. Cette chapelle est constituée d'une nef rectangulaire prolongée par une abside

(50) Un devis de réparation des casernes de 1688, établi par Niquet, établissait la nécessité de reconstruire toutes les cheminées des casernes, travaux qui furent adjugés en 1689 à Gabriel Dardaillon et Jacques Cubizol, architectes de Nîmes (Archives Départementales de l'Hérault, C 4053); « les cheminées des dites casernes sont mal placées, ce qui cause une fumée insupportable, ... ». Ceci montre que les bâtiments étaient antérieurs à 1688, et sans doute de plusieurs années.

(51) Communication de A. Jeanjean du 05/02/2000.

semi-circulaire plus étroite; dans son état actuel, elle possède deux niveaux.

À l'étage inférieur, la nef était accessible par une porte en plein cintre encadrée d'une moulure formée par deux tores continus, séparés par des successions de cavets et de baguettes; cette porte a été manifestement repérée dans le mur originel de moyen appareil, son aspect roman étant plus caractéristique d'une architecture régionale que d'une époque ancienne. Cette porte latérale donnait dans le passage d'entrée de la tour-porte (c). La nef, aujourd'hui partiellement enterrée, est couverte d'un berceau surbaissé qui paraît remonter au XVII^e siècle; en revanche, on a reconnu plus haut la fenêtre d'axe, à double ébrasement, qui l'éclairait vers l'ouest, bouchée par une restauration récente. L'abside est couverte par une voûte d'ogives curieuse: les arcs ogives rayonnants viennent buter à la clef contre un épais doubleau séparant nef et chœur, tout en lui étant manifestement contemporains. La naissance des quartiers de voûte est marquée par une corniche à deux moulures en demi-rond séparés par une cavet circulaire; ces moulures courent aussi au sommet des consoles sur lesquelles retombent les ogives. L'ensemble revêt un caractère assez fruste: les ogives ont un profil rectangulaire chanfreiné sans beaucoup d'élégance, alors que le dispositif même de voûtement paraît peu adapté (fig. 16). Pour autant, cette voûte dénote de façon certaine une date postérieure à la conquête du château par l'administration royale, et on la situera volontiers dans les années 1230. Les trois ouvertures rayonnantes du chevet ont été élargies au XVIII^e siècle, et partiellement murées depuis; cet étage inférieur servait de cachots au XVIII^e siècle, le culte ayant été transféré au-dessus.

Au premier étage, les murs de la chapelle ont été apparemment entièrement remontés au XVIII^e siècle dans un mauvais appareil assisé tranchant sur le bel appareil régulier de l'étage inférieur. Il demeure à ce niveau une fenêtre d'axe au pignon ouest, en plein cintre, certainement du XVII^e siècle. Elle a été bouchée par la suite, alors que l'on perceait deux grandes fenêtres rectangulaires pourvues de grilles: lors des restaurations récentes, elle a été à nouveau débouchée.

Au-delà de la chapelle, vers le sud, subsistent les restes d'un long bâtiment rectangulaire (h), accolé d'une petite construction également rectangulaire (k) jouxtant l'escalier montant à la tour Bermonde. Le premier demeure à l'état de ruine pitoyable: il s'agissait d'un édifice du XVII^e siècle, doté d'une porte

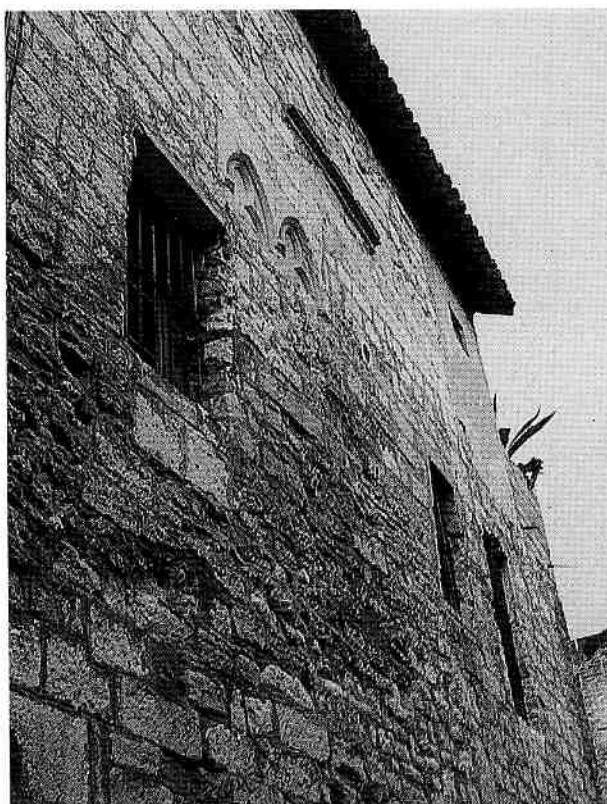


Cl. J. Mesqui.

FIG. 16. - *La voûte de l'abside de la chapelle.*

classique donnant sur un escalier rampe sur rampe, amplement percé vers l'extérieur de baies rectangulaires. Au siècle suivant, il abritait au rez-de-chaussée la garde d'artillerie et la prison d'État (encore un cachot!), et au premier étage un logement d'officiers. Quant au bâtiment (k), il présente au rez-de-chaussée une voûte d'ogives ruinée, manifestement postérieure à la prise de contrôle royale. C'est au revers de ce bâtiment (h), entre le chevet de la chapelle et le bâtiment (k), que se trouvait le puits du château, figuré par les plans du Génie: ceci confirme que les bâtiments résidentiels primitifs se situaient bien ici.

LE GOUVERNEMENT, SITUÉ AU NORD-OUEST. Sur toute la face nord-ouest s'organisaient une suite de bâtiments formant au XVIII^e siècle le Gouvernement de la forteresse (fig. 4, i4). Des photographies antérieures à la destruction, on peut déduire que la façade extérieure de



Cl. J. Mesqui.

FIG. 17. – *Vue de la fenêtre à trilobes de la salle j, et au-dessus de la corniche inférieure d'une fenêtre murée.*

ces bâtiments datait de l'époque classique ; en revanche, à l'intérieur, une photographie permet de reconnaître une maçonnerie plus ancienne, en bossages rustiques, à l'angle nord-ouest de la cour (A), à proximité de la grande rampe (I). Ces bâtiments accueillaient au XVIII^e siècle les appartements du Lieutenant du Roi, ceux de l'aumônier, ainsi que des salles d'armes.

Au revers de cette suite d'appartements se trouvait un bâtiment rectangulaire (fig. 4, i5) comprenant au rez-de-chaussée des caves à couloir voûté en ogives à profil carré chanfreiné, donnant sur deux alvéoles ménagées sous l'escalier (I), voûtées en berceau brisé : ces caves servaient de cachots au XVIII^e siècle. Les ogives ont des profils plus fins que celles de la chapelle ; leur datation se situe à l'intérieur des XIII^e et XIV^e siècles. Cet ensemble de caves sert aujourd'hui de garage et de remise pour l'occupant du grand bâtiment rectangulaire ; son accès depuis la cour intérieur est malheureusement défiguré par une porte de garage.

Au-dessus des caves prenait place un bâtiment rectangulaire couvert d'une voûte en berceau brisé s'appuyant sur le bâtiment (j) : il ne demeure que l'engrèvement de cette voûte dans le pignon du bâtiment. Il s'agissait au XVIII^e siècle du logement du major, et de deux officiers.

LA « POUDRIÈRE » (j) ET LES CAVES ATTENANTES. Le dernier bâtiment en élévation se trouve au nord-ouest, derrière le mur-bouclier ; les plans du Génie le désignent comme la poudrière. C'est un long bâtiment rectangulaire qui prend assise sur le rocher. On décèle dans son élévation externe un premier niveau, établi assez en hauteur, où s'ouvrait une belle fenêtre gothique rectangulaire séparée en deux par un meneau, et surmontée d'un tympan engravé de deux trilobes inscrits dans des lancettes (fig. 17). Cette fenêtre pourrait dater de la fin du XIII^e siècle, voire même du XIV^e siècle en raison de la forme brisée du lobe supérieur des trilobes ; elle a été bouchée pour repercer deux fenêtres rectangulaires modernes. Au-dessus, on note la présence d'une corniche moulurée qui marquait certainement l'appui d'une autre fenêtre gothique ; ceci semble indiquer que le bâtiment possédait un second niveau dès l'origine, en communication avec la terrasse de Montlaur. Malheureusement, ce niveau a été entièrement transformé par la construction du pavillon moderne qui sert d'habitation.

On ne décèle plus rien intérieurement de ces anciennes dispositions. En effet, le premier niveau a été voûté en berceau, sans doute au XVII^e siècle, pour servir de poudrière, et réaménagé depuis pour servir de logement ; seul un décapage total intérieur permettrait, peut-être, de retrouver les traces anciennes.

LE COULOIR INTERMÉDIAIRE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA POUDRIÈRE. On a vu qu'un couloir voûté d'ogives était ménagé entre l'aile du Gouvernement (u4) et les bâtiments situés au revers (i5 et j), au rez-de-chaussée ; ce couloir était surmonté, au premier étage, par une allée à ciel ouvert conduisant à l'ancienne porte (f) ainsi qu'à la tourelle attenante, qui servaient de latrines au XVIII^e siècle.

L'enceinte de la fausse-braie (fig. 4, E)

L'enceinte du château était entièrement ceinturée par un circuit murailé établi en contrebas, à une distance de trois à six mètres : il s'agit d'une fausse-braie,

identique dans son concept à l'enceinte extérieure de Carcassonne appelée « enceinte des lices ». Cette enceinte a été, comme le reste du château, amplement modifiée au cours des siècles : ceci vaut, en particulier, pour les secteurs nord-ouest et nord-est.

Cette fausse-braie partait du nord-ouest, au droit de l'enceinte du château à laquelle elle était reliée par une porterie assez complexe, figurée dans les plans du Génie (fig. 4, *t-a*). Un mur parallèle au mur ouest-est du château était interrompu par une porte donnant dans l'actuelle place des Canons ; au revers, un couloir coudé conduisait à une seconde porte dont demeure l'arrachement est, sous la protection d'un corps de garde formé de plusieurs salles. Vers l'ouest, cette entrée possédait un flanquement par une tour rectangulaire (0). De cette tour à la tour (1), la muraille fut entièrement reprise en 1688-89, puis à nouveau en 1778-1782.

Le premier élément médiéval subsistant paraît être la tour rectangulaire (1), très modifiée au XVIII^e siècle, qui présente à son revers les traces de voûtements couvrant un passage d'accès (*b*) qui formait peut-être, au Moyen Âge, le premier accès à l'ensemble castral : cette porte (*b*) se refermait sur la première enceinte du château. La muraille qui suit, au sud, montre les restes d'un escalier montant du sol de la fausse-braie au chemin de ronde de la tour ; puis, après un coude, elle va rejoindre la tour (2) sous la forme d'un simple parapet de terrasse, dépourvu de tout attribut médiéval. Les archives du Génie montrent que cette courtine fut entièrement restaurée dans les années 1778-1784 (52).

La tour (2) est une tour circulaire à base talutée, marquée d'un ressaut horizontal ; elle a été arasée au premier niveau, et l'on ne peut plus rien savoir de son élévation originelle, un simple parapet ayant remplacé la muraille primitive. Cependant, le même plan de Fabry d'Augé de 1783 montre qu'à cette époque encore, elle présentait une élévation d'un niveau au-dessus de l'actuelle terrasse, le parapet étant garni de trous de boulins pour un hourdage, sans qu'on puisse reconnaître d'archères. Elle est construite dans un bel appareil moyen régulier parfaitement lisse, et ses assises semblent en continuité avec celles des courtines environnantes, malgré l'érosion de ces dernières.

Les parties les mieux conservées de l'enceinte de la fausse-braie sont les sections sud et est, de la tour (2) à la tour (3). Il s'agit de murailles appareillées en appareil régulier de 24 à 26 cm de hauteur moyenne suivant les sections : à la tour (3), les assises sont alterna-

tivement de 35 et de 20 cm environ, alors qu'à la courtine voisine, on trouve des assises de 32, 25 et 18 cm de hauteur. Ces murs de faible épaisseur – 80 cm au niveau de la fausse-braie, sont percés d'archères à ébrasement simple, couvertes de linteaux (fig. 22) ; la longueur des fentes de tir est d'environ 1,50 m.

On reconnaît au moins deux escaliers d'accès à un chemin de ronde, au sud-est et à l'est, à proximité de la tour (3) rectangulaire. À l'angle sud-est est ménagée une porte très curieuse (fig. 4, *d*) : intérieurement, elle est couverte par un arc brisé très surbaissé, alors qu'extérieurement une saillie rectangulaire de faible épaisseur est portée par un arc triangulaire en encorbellement dont la clef est portée par une console (fig. 18). Il s'agit d'une disposition architecturale quasi unique, sophistiquée dans son concept tout en paraissant entachée d'une extraordinaire naïveté.

Plus au nord, au-delà de la tour (3), l'enceinte de la fausse-braie se transforme en mur de soutènement, plus ou moins ruiné, pour les terrasses supérieures, ne fournissant plus de témoignages d'architecture. Elle allait rejoindre un ouvrage intitulé, dans les plans du Génie, la « porte de secours » (fig. 4, *r-s*). Il s'agissait d'une petite barbacane formée par un premier mur ouest-est protégé par un fossé taillé dans le rocher, et une petite enceinte elle-même protégée par un fossé regardant le nord ; on reconnaît encore les traces de ces fossés taillés dans le rocher. Cette barbacane avait en particulier pour but de desservir la « fausse-porte » (*e*) ; ses portes étaient munies de ponts-levis, et une



Cl. J. Mesqui.

FIG. 18. – *Vue extérieure de la porte d de l'enceinte de la fausse-braie.*

(52) Plan de Fabry d'Augé, 1783-84 : Archives du Génie, château de Vincennes, article 8, places abandonnées, pièce 15.

petite tourelle située à l'est servait de latrines pour la garnison au XVIII^e siècle. L'ensemble n'est pas antérieur au XVII^e siècle.

Le bastion méridional (F)

Ce bastion a déjà été évoqué à plusieurs reprises. Il s'agit d'une belle construction presque triangulaire orientée vers le sud-est, qui n'est figurée ni sur le plan de 1573, ni sur celui du siège de 1622. Bien que ceci ne puisse former une preuve définitive, il est fortement probable qu'il fut construit durant le XVII^e siècle; il existait en tout cas au début du XVIII^e siècle, puisque les plans du Génie le représentent.

Sa fonction était d'assurer le flanquement des deux courtines de la fausse-braie, et d'offrir aussi une plate-forme d'artillerie lourde face aux reliefs orientaux. Il est assez curieux qu'il ait été édifié en un endroit qui n'avait jamais été inquiété par les sièges de 1573 et 1622, alors que, vraisemblablement, un édifice de ce type eût été plus utile sur les flancs nord et nord-est du château.

L'ENCEINTE DE LA VIGNASSE

L'enceinte de la Vignasse forme le dernier élément de l'ensemble castral de Sommières. L'examen du plan d'ensemble (fig. 4, D, G) permet de comprendre qu'il s'agit d'un élément ajouté au noyau castral primitif : son plan forme une longue excroissance dont la logique n'a rien à voir avec celle du château. Cette enceinte est délimitée à l'est par une longue courtine établie légèrement en contrebas de la ligne de crête de l'éperon; un fossé la protège de façon assez symbolique, se creusant au fil de la montée, du sud au nord. À l'extrémité septentrionale se trouve une puissante tour rectangulaire (fig. 4, 6), qui marque le retour à angle droit de l'enceinte : à partir de cet endroit, la muraille dévale les pentes abruptes de l'éperon, protégée par un profond fossé creusé dans le rocher. Un nouveau retour rectangulaire détermine la seconde grande courtine nord-sud, qui va se refermer sur le château. C'est par cette dernière que commencera la description de l'ouvrage.

La courtine ouest et l'entrée de la Vignasse

LA PREMIÈRE SECTION : DE L'ENCEINTE DU CHÂTEAU À LA TOUR (4). La première section s'étend depuis le

mur-bouclier du château jusqu'à la tour (4), établie sur une saillie du rocher; elle est bâtie dans un appareil régulier à bossages rustiques, de 24,3 cm de hauteur moyenne. Les bossages sont moyennement saillants, et délimités par un liseré large. L'enceinte ne s'appuyait primitivement pas directement sur celle du château, si ce n'est par un élément maçonné situé en retrait, construit en mauvais appareil, qui peut être de toute époque : il n'est pas impossible qu'à l'origine, une lacune d'un mètre environ ait existé entre les deux enceintes. Dès la fin du XVII^e siècle, il existait à cet endroit un passage supérieur pourvu d'un pont-levis permettant l'accès direct, depuis le sommet du bâtiment j, au chemin de ronde de la Vignasse (53).

C'est dans cette première section que s'ouvre, sous la protection directe du château, la porte d'accès à l'enceinte. Il s'agit d'une grande porte d'un peu moins de deux mètres de largeur, couverte par un très bel arc plein cintre à grands claveaux (fig. 19); elle était défendue par une bretèche à quatre consoles et trois mâchicoulis, chaque console ayant cinq assises en quart de rond.

La porte donnait directement dans le fossé (m) du château, preuve, s'il en était besoin, que l'enceinte de la Vignasse ne fut lancée que postérieurement à l'achèvement de l'enceinte du château. Sur sa gauche était ménagée une archère surveillant l'accès : il s'agit d'une archère à ébrasement simple, couverte d'une voussure dallée déclinée supportée par deux coussinets en quart de rond à listel (fig. 22).

La tour (4) est bâtie en surplomb sur un bel à-pic rocheux, formant un coude de l'enceinte : elle n'est flanquante que vers le sud. Construite dans le même appareil que la courtine précédente (hauteur d'assise 23,6 cm), elle possède un seul niveau voûté en berceau. Une porte donne accès depuis le remblai intérieur de l'enceinte sur un escalier descendant au niveau défensif : celui-ci est pourvu de trois archères à ébrasements simples, couvert de dalles déclives comme pour l'archère de la première courtine (fig. 22). Ces archères étaient dépourvues d'allège, la hauteur de leur ébrasement (2,50 m environ) permettant à l'archer d'y pénétrer.

LA SECONDE SECTION : DE LA TOUR (4) À L'ANGLE NORD-OUEST. Cette longue section de l'enceinte n'est plus marquée intérieurement que par l'élévation de la tour (5) rectangulaire, non flanquante : cette tour a été

(53) Réparations en 1688-89 : A.D. de l'Hérault, C 4053.

profondément réaménagée à l'époque moderne. Extérieurement, on remarque la présence de deux archères frontales, comme à la tour (4) ; ces deux archères sont aujourd'hui cachées intérieurement par un remblai apporté dans la salle intérieure, qui était voûtée en berceau brisé comme la tour (4).

Intérieurement, cette courtine sert de soutènement pour une terrasse située nettement au-dessus des niveaux inférieurs des tours (4) et (5). Or l'analyse extérieure de la courtine, effectuée au téléobjectif, montre qu'il exista un niveau défensif continu, situé au même niveau que les sols primitifs des deux tours, qui fut absorbé et bouché par le remblaiement intérieur (fig. 20). On décèle, en effet, un niveau de trous de boulin qui marquait sans doute un hourd, surmonté d'un niveau de fentes d'archères, à plus de quatre mètres en-dessous du couronnement actuel de la courtine. Ces archères étaient ménagées de façon régulière tout au long de la courtine ; elles ont été bouchées intérieurement par l'apport de remblais.

L'enceinte occidentale se développait donc primitivement à un niveau bien inférieur au niveau actuel de circulation : elle était établie directement sur les escarpements rocheux affleurant à l'ouest, dominée inté-



Cl. J. Mesqui.

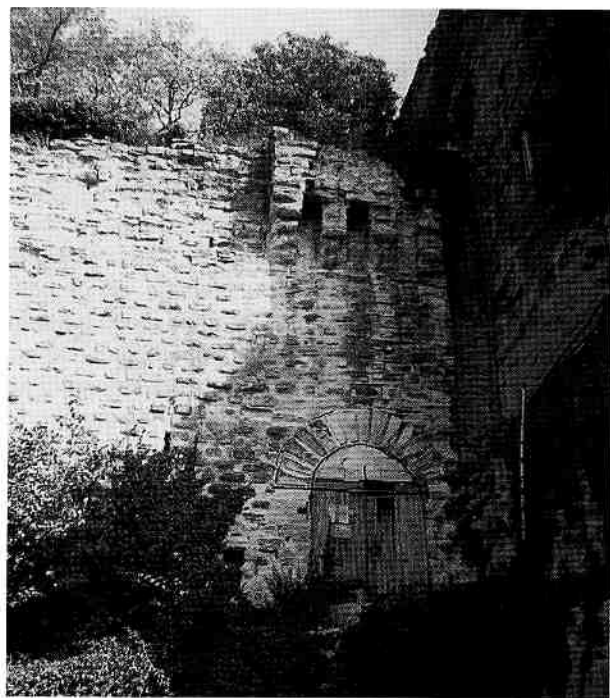
FIG. 20. - *Vue de la courtine ouest de la Vignasse.*
Noter les trous de boulin et les archères établies bien
au-dessous de la crête de la courtine.

rieurement par les pentes naturelles de l'éperon. À une époque inconnue, vraisemblablement dès le Moyen Âge, l'intérieur fut régularisé par un apport de terres déterminant une terrasse qui obtura les anciennes archères, transformant les salles des tours (4) et (5) en sous-sols.

La courtine nord, de l'angle nord-ouest à la tour (6)

L'angle nord-ouest de l'enceinte de la Vignasse confirme cette analyse résultant d'une vision lointaine. En effet, il est possible d'approcher de près la section ouest-est de l'enceinte, de l'autre côté du fossé taillé dans le rocher. Or on constate sur les premiers mètres de cette troisième section que la muraille résulte de deux campagnes de construction bien distinctes. La première, sur plus de douze assises, est construite en un appareil régulier lisse, la hauteur moyenne s'établissant à environ 40 cm ; au-dessus de ces premières assises, la muraille est formée d'assises de pierres à bossage, régulières, d'une hauteur moyenne de l'ordre de 28 cm. Au sommet de la courtine, à l'angle nord-ouest, est ménagée une archère à fente longue dont l'ébrasement interne est entièrement bouché par l'ajout d'un massif intérieur formant tourelle.

Cet angle nord-ouest prouve donc que l'enceinte de première phase fut surélevée et remblayée dans une seconde phase. Si l'on se réfère à la section précédente, ceci prouve sans aucun doute qu'il y eut, dans cette partie de l'enceinte, deux époques de construction bien distinctes, la dernière conduisant à une surélévation, accompagnée d'un remblaiement in-



Cl. J. Mesqui.

FIG. 19. - *Vue de l'entrée de la Vignasse,*
prise depuis l'ouest.

terne. Ces deux phases de construction semblent médiévales.

Au-dessus de l'archère bouchée, on reconnaît un trou de boulin qui marque le début d'une série de trous en escalier, servant de réceptacles aux poutres d'un hourdage; celui-ci paraît appartenir à la seconde phase de construction.

À mesure que l'on monte vers la tour (6), le parement de première phase disparaît, et celui de seconde phase, à bossages, laisse place à un parement lisse sans qu'apparaisse de césure nette. De l'extérieur comme de l'intérieur, on note la présence d'une ancienne porte piétonne (q) couverte d'un berceau segmentaire, donnant sans doute primitivement sur un pont de bois enjambant le fossé. Cette porte est haut-placée par rapport à la courtine : elle se situe en net contre-haut de la terrasse occidentale, résultant elle-même du remblaiement intérieur de la courtine ouest. Le seul usage possible de la porte paraît donc avoir été de desservir une passerelle la reliant avec les escarpements est.

Un chemin de ronde en surplomb partiel, muni d'escaliers droits à marches débordantes, regardait le nord par des créneaux dont le dessin demeure visible malgré une surélévation tardive, construite en mauvais appareil; cette dernière surélévation fut certainement postérieure au siège de 1573, voire même du siège de 1622. Plusieurs archères à fente simple, longues, sont ménagées dans cette zone montante : deux d'entre elles, au-delà de la porte (q), ménagées primitivement au niveau bas de la courtine, ont été bouchées par des remblais intérieurs, alors qu'une autre est intercalée entre deux trous de boulines du hourdage. Cette partie, comme les précédentes, semble entièrement médiévale.

Plus haut encore, au point culminant de la Vignasse, se trouve la tour (6), appelée autrefois la « Bistourne » (54). Cette tour rectangulaire bâtie sur une plate-forme rocheuse isolée par le fossé, forme un véritable cas d'école, tant elle a été remaniée au cours des siècles (fig. 21). La partie la plus ancienne semble être la base de son angle nord-ouest, appareillée en bossages rustiques similaires à ceux de la tour Bermonde : on reconnaît huit assises ainsi appareillées

sur la face ouest, s'interrompant brutalement vers le sud par une arête verticale, comme s'il avait existé une sorte de mur-bouclier. Au-delà, vers le sud, un mur de mauvais appareil vient se coller entre ce mur-bouclier et la courtine; il semble solidaire de cette dernière, et demeure sur toute l'élévation de la tour. Les premières assises du mur-bouclier, manifestement ruinées par un siège, laissent place ensuite verticalement à un appareil lisse régulier, pourvu de bossages semi-rustiques d'angle, établi en léger retrait, se poursuivant au-dessus du mur de mauvais appareil.

La face septentrionale de la tour paraît plus régulière; cependant, un examen attentif laisse voir que l'appareil régulier à bossages d'angle se poursuit ici sur la plus grande partie de l'élévation, la partie sommitale étant marquée par une reprise très importante en appareil assisé utilisant de nombreuses pierres de remploi. Alors que l'angle nord-ouest est bien appareillé en bossages semi-rustiques d'angle, l'angle nord-est est construit dans cet appareil médiocre, et surmonté par une échaugette. Cette échaugette d'angle possède, de chaque côté, un orifice ou mâchicoulis encadrée de consoles en demi-pyramide inversée. Enfin, la face orientale paraît avoir été remaniée ou reconstruite pour la plus grande part dans cet appareil médiocre.

La tour (6) porte donc les marques d'une vie tourmentée; le dernier épisode, celui qui conduisit à la reprise des parties sommitales, et à la construction de l'échaugette d'angle, peut être attribué à la reconstruction après le siège de 1573, dont on a vu dans la partie historique qu'il eut raison de la tour. On voit, dans la gravure du siège (fig. 1), les assaillants se ruer sur cette tour représentée comme une massive pyramide; la gravure de Melchior Tavernier la désigne comme « battue et ruynée ». En revanche, on ne peut ne pas attribuer à des époques antérieures les reprises qui ont marqué toute la partie occidentale de la tour; manifestement, il y eut plusieurs campagnes, trois au moins. La première fut celle des assises à bossage; la seconde celle de la construction du mur en mauvais appareil, contemporaine de la surélévation de la courtine précédente; enfin la troisième fut celle d'une reprise presque totale du parement. Cette dernière ne fut

(54) Cette appellation est donnée pour la première fois, à ma connaissance, dans [BOISSON, 1850 : 174-175]. Elle est reprise par [GAUSSEN, 1968 : 33]. Pour autant, cette dénomination paraît ancienne. Elle a certainement pour étymologie *bisturris*, « tour-double » : on trouve ainsi, dans l'accord passé entre Raymond de Roquefeuil et son frère Bernard d'Anduze, en 1189, mention de la *bisturris* de Brissac, qui désigne un ouvrage avancé devant le château à deux tours maîtresses qui demeure en ce site ([MAGUELONNE : 352]. Selon Du Cange, *bisturris* doit se comprendre *propugnaculi species*; l'auteur fait référence à un texte mentionnant *portalia et bisturres*. On peut penser que, dans cette citation, *bisturris* désigne tout simplement un châtelet d'entrée à deux tours. Tel n'était apparemment pas le cas à la tour de la Vignasse : à moins que, préalablement à la construction de la tour carrée unitaire, l'on ait eut affaire ici à une porte à deux tours orientée vers le nord. Cette hypothèse n'est pas dénuée de fondement en regard de la position de l'édifice.

pas nécessairement médiévale, encore que l'appareillage de l'angle avec des bossages semi-rustiques paraisse bien daté.

La courtine est, de la tour (6) à la tour (7)

La courtine orientale n'est pas facile à suivre : elle domine des fossés emplis d'une végétation épaisse empêchant une analyse détaillée des élévations. Sur toute une première section, depuis la tour (6) jusqu'à un raccord biais ménagé sur le rocher, la muraille semble être construite dans un appareil irrégulier qui rappelle la partie sommitale de la tour (6), et pourrait résulter d'une reconstruction tardive de l'enceinte suite au siège de 1573 : la relation de celui-ci par Étienne Giry fait état de la destruction par canonnade de la muraille située entre la tour (6) et la tour (7), partie assurément la plus exposée topographiquement aux tirs rapprochés. La gravure postérieure au siège de 1622 (fig. 2) montre que le sommet de cette courtine était alors ruiné ; elle représente d'ailleurs fidèlement le biais du raccord.

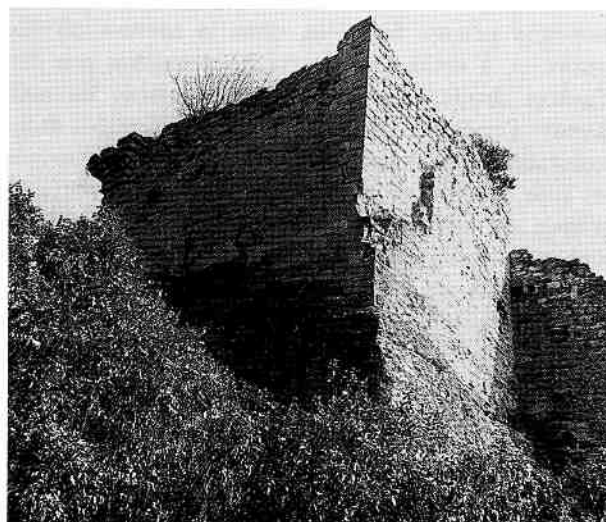
En revanche, du raccord biais à la tour (7), la muraille résulte manifestement de trois phases constructives. La première concerne, sur un peu moins de vingt assises, l'élévation inférieure, formée d'un appareil régulier de pierres lisses de 28 à 29 cm de hauteur moyenne : des archères assez courtes (trois assises, soit moins d'un mètre), pourvues d'ébrasement triangulaires simples, sans plongée, sont établies à la base de la courtine qui suit le terrain naturel. Au-dessus, on distingue nettement une zone de surélévation, en appareil assisé de moellons, dans laquelle sont percées de longues archères à fente simple encadrées de pierres de moyen appareil en calcaire blanc. Cette surélévation a été motivée par l'extrême vulnérabilité de la courtine primitive, trop peu élevée pour protéger efficacement contre des attaques menées depuis les zones orientales. Dans la troisième phase, ces archères hautes qui desservaient sans doute un chemin de ronde ont été bouchées lors d'une nouvelle surélévation de la courtine, de telle sorte que l'on ne distingue plus de l'intérieur leurs ébrasements.

Vers le sud, on distingue une évolution différente : le mur primitif est ici surélevé par un parement régulier de moyen appareil conservant à son sommet des consoles de mâchicoulis à trois assises. On ne trouve donc pas ici la succession des trois phases constructives des courtines précédentes.

Enfin, l'on arrive à l'emplacement de la tour (7), marquant le raccord entre l'appendice de la plate-forme de Montlaur avec l'enceinte de la Vignasse. Cette tour n'est qu'un faux-semblant reconstruit après le siège de 1573 : on reconnaît à la base les fentes d'archères bouchées par les remblais ultérieurs, et son élévation résulte d'une réutilisation des matériaux anciens prélevés dans les ruines, pour servir de pavillon à l'angle de la terrasse (n). C'est ce pavillon pourvu d'une échauguette à deux mâchicoulis en angle vers le nord-est qui a induit en erreur le graveur du plan du siège de 1622, puisqu'il l'a transformée en une sorte de guérite pour la tour de Montlaur, se trompant dans la perspective.

Les constructions intérieures

On a déjà décrit plus haut les deux tours demeurant en face ouest de la Vignasse. Un seul autre bâtiment demeure : il s'agit d'une grande cave (r) percée dans le rocher, au centre-est de l'enceinte, à la base de l'éperon rocheux (G). Cette cave est couverte d'une voûte à profil trapézoïdal entièrement taillée dans la pierre ; dans la partie sommitale, horizontale, sont fixés des crochets qui devaient permettre la manutention d'objets lourds grâce à des cordes et des poulies. L'entrée est fermée par une muraille médiévale percée d'une large porte et d'une fenêtre rectangulaire.



Cl. J. Mesqui.

FIG. 21. – Vue de la tour 6, prise depuis le nord-ouest.

Le rôle de cette grande cave demeure assez énigmatique : il paraît peu probable qu'elle ait été liée à l'occupation du château. On peut penser qu'il s'agissait d'un silo permettant de stocker vivres ou provisions en cas de siège, à l'usage des habitants de la ville.

INTERPRÉTATION ET DATATION

En définitive, l'examen archéologique des élévations du château permet d'estimer que la plus grande partie des ouvrages visibles aujourd'hui sont postérieurs à la prise de contrôle par l'administration royale en 1226. Seule la tour Bermonde bâtie à l'extrême sud de l'ensemble fortifié est certainement antérieure à cette prise de contrôle.

La structure du château primitif

L'HYPOTHÈSE D'UNE TOUR MAÎTRESSE UNIQUE. Ceci pose, évidemment, la question de la structure du château avant l'époque royale ; ou, plus exactement, ceci pose la question de l'existence même d'un château en tant que tel avant cette époque. Y avait-il autre chose que cette tour, que l'on peut vraisemblablement assimiler à la tour que Bermond avait concédée à Pèlerin Latinier dès avant 1248 et qui date d'avant 1220-1226 ? En faveur de l'hypothèse d'une tour unique plaide le texte de l'échange de 1248, qui ne mentionne pas autre chose que les deux moitiés de la ville et la tour ; mais ceci ne peut constituer une preuve formelle, dans la mesure où l'on ignore si, à cette date, le roi ne possédait pas déjà d'autres droits. Un second indice plaide en cette faveur : l'enceinte du château, dont les restes architecturaux ne sont pas antérieurs à la période royale, est une création *a nihilo*, comme le prouve l'intégration de la chemise de Montlaur à son substrat rocheux retaillé pour former le fossé septentrional.

Une telle structure reposant sur une tour unique n'est pas étonnante en soi dans le contexte languedocien : on peut en voir d'autres exemples, comme le site de La Tour à Salles-du-Gardon, de quelques lustres antérieur.

LA QUESTION D'UNE SECONDE TOUR MAÎTRESSE. Cette thèse de la tour unique exclut la présence d'une seconde tour maîtresse avant la période royale. Archéologiquement, on l'a vu, les restes de la tour de Montlaur semblent dater d'une époque tardive, contemporaine des constructions de la tour Philippe-Bel de Villeneuve-lez-Avignon (55), d'Aigues-Mortes ou de Bellegarde, dans le Gard (56). Il semble que cette tour soit contemporaine des ouvrages précédemment cités, soit du dernier quart du XIII^e siècle : succédait-elle à une autre tour, plus ancienne ?

On ne voit guère ce qui aurait conduit à l'édification de cette seconde tour avant la période royale : il faudrait, sinon, imaginer que Pierre-Bermond VII ait bâti une seconde tour sur sa moitié de Sommières. Cette hypothèse est très fragile, dans la mesure où Pierre-Bermond n'eut guère le temps de s'intéresser au site, étant pris dans le maelström de ses engagements pour les comtes de Toulouse.

Il demeure cependant la question de la plate-forme de Montlaur, avec son abrupt rocheux présent au sud, dominant la cour intérieure (A). Cet abrupt rocheux, couronné d'une enceinte du XIII^e siècle, existait-il en l'état avant l'époque royale ? Je ne vois guère, ici encore, que le champ de l'hypothèse : la plate-forme de Montlaur formait l'extrémité méridionale d'un éperon naturel peut-être utilisé à l'époque antique. Mais les constructeurs de la tour Bermonde préférèrent utiliser une position plus avancée, dans l'axe du pont.

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU CHÂTEAU PRIMITIF. Si le château primitif ne comportait qu'une tour maîtresse assise sur un promontoire rocheux, rien n'interdit de penser que le château primitif eut une superficie considérable dès le départ. La tour Bermonde isolée sur son rocher proéminent ne soit pas faire oublier qu'il existe, à l'extrême nord, des bases maçonnées à la tour (6) de l'enceinte de la Vignasse, qui semblent bien correspondre aux bossages de la tour Bermonde. On ne peut, à ce stade, envisager l'existence d'une grande enceinte englobant l'ensemble : en revanche, on peut légitimement s'interroger sur l'existence, au long de la ligne de crête, de deux ouvrages, le premier

(55) [DUHAMEL, 1879].

(56) L'étude de ce très beau site de Bellegarde reste à faire. Il convient de le distinguer du Bellegarde-de-Randon (Lozère, cne Saint-Privat-de-Vallongue) cévenol qui relevait des Sauve-Anduze (nombreux actes dans [HISTORIENS DU LANGUEDOC] ; voir aussi [ELZIÈRE, 1978 : 192-193]. En 1216, lors du siège de Beaucaire par Amaury de Montfort, ce dernier était logé au Bellegarde du Gard [HISTORIENS DU LANGUEDOC : VIII, 123].

au sud étant d'essence féodale et ostentatoire, le second au nord étant d'essence défensive.

La constitution de l'enceinte castrale

LA DÉFINITION DU CHÂTEAU ROYAL. Dès 1226, l'administration royale prit en charge l'amélioration des structures défensives de l'édifice. Une enceinte fut dessinée autour du môle rocheux servant de support à la tour Bermonde, et poursuivie pour créer une véritable entité topographique contenant l'ensemble des services nécessaires à la vie d'une forteresse royale. On peut sans grand problème attribuer aux premières années de la présence royale la chemise de la tour Bermonde : le type des archères en est une preuve (fig. 22) ; on peut penser aussi que la seconde préoccupation des ingénieurs royaux fut de protéger les bâtiments castraux depuis le nord : ce fut la grande courtine de direction ouest-est, protégée par un fossé du plateau la dominant, et formant la chemise septentrionale de la plate-forme de Montlaur.

Dès cette époque, les ingénieurs royaux semblent avoir mis en place un renforcement des défenses septentrionales lointaines. L'angle nord-ouest de la courtine de la Vignasse laisse supposer que fut fondé vers le nord un mur de barrage allant rejoindre la tour (6). La base de ce mur paraît, en fonction de la taille des pierres, être contemporaine de la chemise de la tour Bermonde ; elle correspond également au débranchement de l'enceinte urbaine vers le nord, dans son extension maximale.

LA CONSTITUTION PROGRESSIVE DU CHEF-LIEU ROYAL DE CONTRÔLE DES CÉVENNES. Tout au long du XIII^e siècle durent se succéder les phases de travaux pour passer du stade primitif au stade d'une forteresse royale capable de contenir les Cévennes – citadelle avant l'heure – et apte aussi à utiliser les ressources d'une population urbaine acquise à la cause du pouvoir lui accordant coutumes et stabilité commerciale.

À nouveau, la question des deux tours maîtresses. Le château se structura à cette époque. La question essentielle restant posée est celle de la structuration définitive de l'ouvrage entre la plate-forme de la tour Bermonde, la cour centrale bordée par les bâtiments – chapelle et logis – enfin la plate-forme de Montlaur.

En d'autres termes, on peut s'interroger sur la raison pour laquelle, dans la structuration définitive du châ-

teau, l'on établit le principe d'une seconde tour maîtresse, pourvue de son enceinte vers l'intérieur établie sur un abrupt rocheux. Si l'on suit l'hypothèse développée plus haut, la question de la seconde plate-forme se résout facilement : cette plate-forme résulte de la coupe, par un fossé, de l'extrémité de l'épaule rocheux préexistant. Quant à la seconde tour maîtresse, la seule réponse réside dans l'hypothèse d'une volonté de l'administration royale de marquer la domination souveraine, répressive et protectrice tout à la fois, au point le plus haut du château, face au symbole du pouvoir ancien représenté par la tour Bermonde. Peut-être la cession de Sommières au comte de Bourgogne à l'issue du traité de Vincennes, en 1295, fut-elle la raison déclenchante d'un tel dédoublement. Mais on peut, avec plus de probabilité, mettre en relation la construction de cette tour avec celles que Philippe le Bel faisait édifier à Villeneuve-lez-Avignon, ou mieux encore à Uzès : il s'agissait bien, dans ce cas, d'une marque de l'autorité royale, dans le même esprit que les tours maîtresses circulaires que Philippe Auguste bâtit aux quatre coins de son domaine (57).

La datation des éléments de l'enceinte de l'ensemble castral. Cet ensemble, pourvu d'une enceinte double, enceinte haute et fausse-braie, ainsi que d'une enceinte annexe de repli urbain, fut élevé en totalité durant les trois derniers quarts du XIII^e siècle. Il est à vrai-dire assez difficile de trouver une chronologie relative dans les travaux réalisés. On peut cependant mettre en exergue les éléments suivants :

- les éléments architecturaux constitutifs de la chemise de la tour Bermonde paraissent les plus anciens, correspondant aux constructions de Carcassonne dans les années 1230. On peut penser que ce furent les premiers éléments construits par l'administration royale ;

- les éléments architecturaux constitutifs de la chemise de Montlaur paraissent plus évolués, en particulier du fait des grandes archères à plongée ; les parements lisses correspondent bien aux tendances de l'architecture royale languedocienne des années 1240 et suivantes. Il est probable que, dès cette époque, le front septentrional de la Vignasse fut commencé, dans le même type de parements ;

- le reste de l'enceinte du château fut sans doute achevé autour du milieu du XIII^e siècle, sans que l'on puisse néanmoins prétendre à toute datation fine ;

- les éléments architecturaux de la fausse-braie du château, en particulier les archères, se retrouvent dans ceux de l'enceinte de la Vignasse (front ouest au

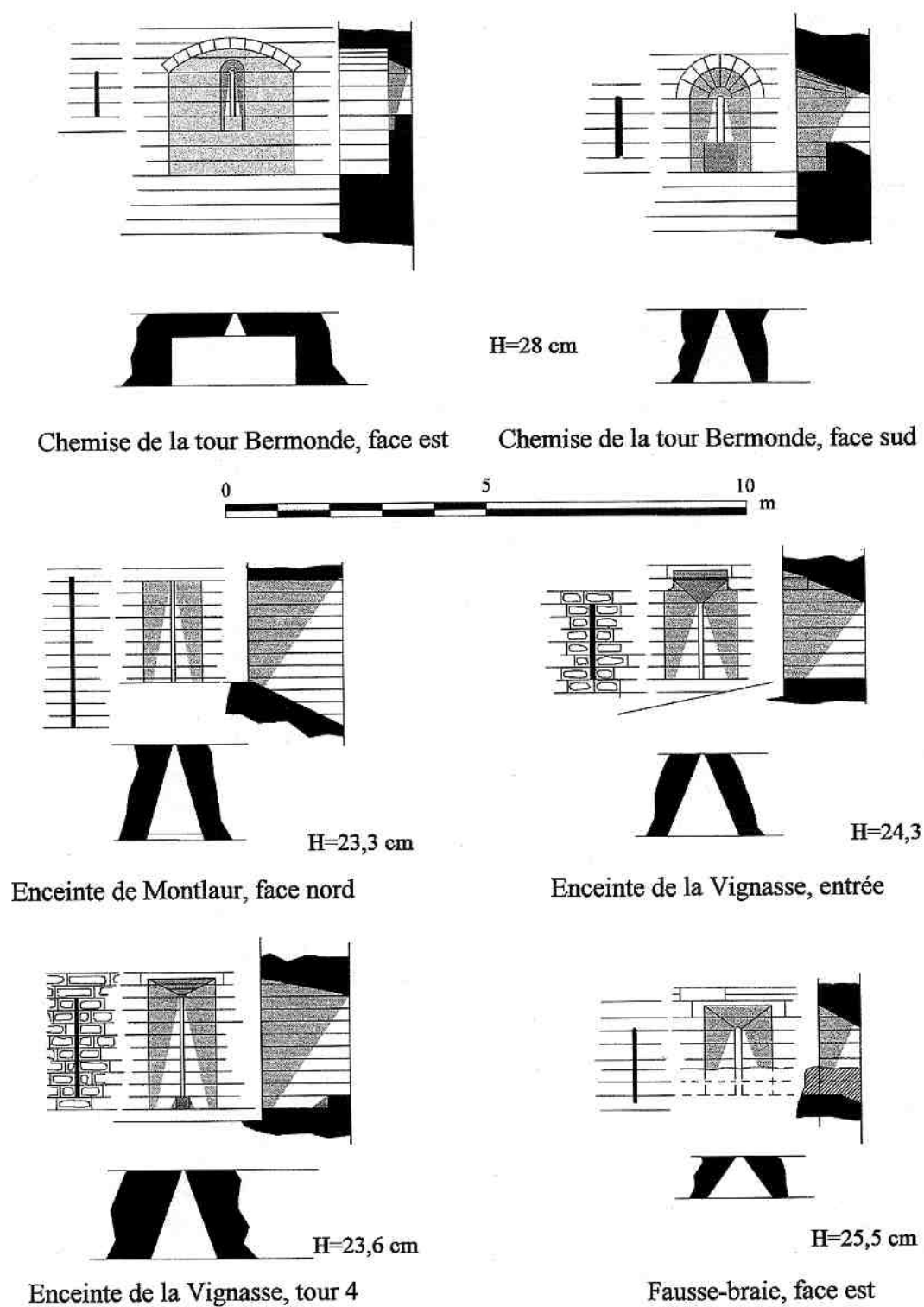


FIG. 22. - *Tableau synoptique des archères de Sommières.*
(dessin J. Mesqui).

moins) : on peut estimer que cette fausse-braie fut édifée dans le même intervalle de temps que l'enceinte de la Vignasse était complétée, sans doute dans le dernier quart du XIII^e siècle.

Les bâtiments internes. L'appropriation de l'ensemble castral par l'administration royale s'accompagna de la construction d'édifices résidentiels à l'intérieur du château : chapelle accolée d'une salle vers la tour Bermonde, logis résidentiels du côté de la tour de Montlaur, furent édifés durant le XIII^e siècle, et transformés ou amplifiés jusqu'au XIV^e siècle, comme en témoigne la fenêtre bouchée du logis (j).

La vie de l'ensemble castral au cours des siècles

Cet ensemble royal reçut, au fil des siècles, de nombreuses modifications. Certaines, spectaculaires, intervinrent, dès le Moyen Âge, à l'enceinte de la Vignasse, où l'on décèle plusieurs phases de construction et de surélévation, dont une phase assez énigmatique, pourvue de mâchicoulis, que j'aurais tendance à attribuer au XV^e siècle, après le siège du château par les armées royales. La topographie même de la Vignasse se ressentit de ces modifications successives, jusqu'à la dernière surélévation et reconstruction postérieure au siège de 1573, puisque le terrain s'éleva progressivement par des apports de remblais.

Au château, les modifications les plus visibles aujourd'hui affectèrent, après le siège de 1573, la zone nord-est touchée par la canonnade. La terrasse de Montlaur en fut profondément affectée, perdant son autonomie originelle par la construction de la terrasse (n) et du bastion (o). L'ajout du bastion sud modifia également la perception du site ; il est d'ailleurs assez curieux de constater que ce bastion ne pouvait jouer aucun rôle significatif dans la défense du site, sinon celui d'une plate-forme d'artillerie dominant le sud de la ville, pouvant éventuellement répondre à des tirs venant de l'est.

Mais le XVII^e siècle apporta des restructurations considérables de l'ancien château. La construction des casernes, à l'intérieur du périmètre, s'accompagna d'une reprise aux deux tiers des murs orientaux, d'une modification importante des élévations des logis du sud-ouest, enfin d'une presque totale reconstruction des logis du nord-ouest.

Le XX^e siècle ne fut guère plus clément : la destruction presque totale des anciennes casernes, remplacées au nord-ouest par de simples murs de soutènement,

altère de façon définitive, et considérable, la vision du site. Quant aux châteaux d'eau qui occupent la cour de l'ancien château, on ne peut qu'espérer qu'ils puissent un jour disparaître, tant ils polluent la compréhension du site.

SOURCES

Sources cartographiques

[VINCENNES, XVIII^e siècle] : Archives du Génie, château de Vincennes, article 8, places abandonnées, Sommières, folios 1 à 17 ; 16 plans aquarellés dont 13 du château, datant de 1724 (Niquet) 1785 (Fabry d'Auger).

Sources écrites

[GUILHEMS DE MONTPELLIER] : *Liber Instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guillems de Montpellier*, Montpellier, 1884-86.

[HISTORIENS DU LANGUEDOC] : VIC (D.), VAISSETTE (D.), *Histoire du Languedoc*, 15 vol., nouv. éd., Toulouse, 1872-1892.

[MAGUELONNE] : *Cartulaire de Maguelone*, pub. par ROUQUETTE (J.), VILLEMAGNE (A.), Montpellier, 1912-1922.

BIBLIOGRAPHIE

[BARDISA, 1997] : BARDISA (M.) et alii, *Pressigny en Touraine*, Paris, 1997.

[BAUDRY, 1999] : BAUDRY (M.-P.), « Le château de Villebois-Lavalette », dans *Congrès Archéologique de France, Charente, 1995*, Paris, 2000, p. 349-356.

[BOISSON, 1850] : BOISSON (E.), *De la ville de Sommières depuis son origine jusqu'à la Révolution*, Lunel, 1850.

[BOYER, 1634-35] : BOYER (P.), sieur du Parcq, *Les lauriers triomphants du Grand Alcide gaulois*, manuscrit, vers 1634-35 : Bibliothèque Nationale de France, ms.fr. 15381.

[BRUAND, 1973] : BRUAND (Y.), « La Cité de Carcassonne. La citadelle ou château comtal », dans *Congrès Archéologique de France, 1973*, p. 516-532.

[CABANE, 1748] : CABANE (J.), *Antiquités et Annales de la ville de Sommières*, Sommières, ms., 1748.

[CHASSIN DU GUERNY, 1994] : CHASSIN DU GUERNY (Y.), PELLET (J.), « Les châteaux et fiefs du comté d'Alès au début du XV^e siècle d'après les hommages et dénombremments faits à Boucicaud », dans *Lien des chercheurs cévenols*, oct.-déc.1994, n° 100, fasc. n° 1, p. 17-32.

- [DARNAS, 1985] : DARNAS (I.), « Étude archéologique et historique du château de Calberte (Lozère) », dans *Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes*, 1985/3, p. 5-43.
- [DARNAS, 1992] : DARNAS (I.), « Le *castrum* de Calberte : étude du quartier nord-ouest (Saint-Germain-de-Calberte, Lozère) », dans *Archéologie du Midi médiéval*, t. X, 1992, p. 97-111.
- [DOUMERGUE, 1926] : DOUMERGUE (A.), « Le château de Sommières aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les prisonnières huguenotes », dans *Christ et France*, nov.-déc. 1926.
- [DOVETTO, 1994] : DOVETTO (J.), « Essai de datation du château comtal de la cité de Carcassonne », dans *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude*, t. XCIV, 1994, p. 49-57.
- [DUHAMEL, 1879] : DUHAMEL (L.), *La Tour Philippe le Bel à Villeneuve-lez-Avignon*, Avignon, 1879.
- [ELZIERE, 1978] : ELZIERE (J.-B.), *Histoire des Budos*, Nîmes, 1978.
- [FAUCHERRE, 1989] : FAUCHERRE (N.), MESQUI (J.), « Le château de Sommières », dans *Sommières et son histoire*, n° 4, 1989, p. 8-17.
- [GAUSSEN, 1968] : GAUSSEN (I.), *Sommières, promenade à travers son passé*, Sommières, 1968.
- [GIRY, 1578] : GIRY (E.), *Histoire des choses mémorables advenues en la ville de Sommières en Languedoc*, Lyon, 1578.
- [HELIOT, 1966] : HELIOT (P.), « L'âge du château de Carcassonne », dans *Annales du Midi*, t. 78, 1966, p. 7-21.
- [HINNEN, 1998] : HINNEN (P.), *À propos de Villevieille*, Villevieille, 1998.
- [JEANJEAN, 1988] : JEANJEAN (A.), *Vieilles rues de Sommières*, Nîmes, 1988.
- [LABANDE, 1909] : LABANDE (L. H.), « Villeneuve-lez-Avignon », dans *Congrès Archéologique de France*, 1909, I, p. 131-141.
- [MALBOS, 1980] : MALBOS (L.), « Étude sur la famille féodale d'Anduze et de Sauve du milieu du X^e siècle au milieu du XIII^e siècle », dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VII^e s., t. LX, 1980, p. 202-229.
- [MAURY, s.d.] : MAURY (J.-P.), *Sommières illustrée par des cartes postales de 1900. Histoire des deux sièges d'après Étienne Giry, 1573-1775*, Sommières, s.d., vers 1970.
- [MESQUI, 1991-1993] : MESQUI (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, t. I, Paris, 1991, t. II, Paris, 1993.
- [MESQUI, 2000] : MESQUI (J.), « Les châteaux d'Uzès », dans *Congrès Archéologique de France*, 157^e session, Gard, p. 403.
- [MICHEL, 1910] : MICHEL (R.), *L'administration royale dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de Saint Louis*, Paris, 1910.
- [SAILHAN, 1978] : SAILHAN (P.), « Typologie des archères et canonnières. Les archères des châteaux de Chauvigny », dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 14, 1978, p. 511-541.
- [SALAMAGNE] : SALAMAGNE (A.), « Les fortifications royales de Carcassonne et le problème des embrasures de tir au Moyen Âge », dans *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 17, 1999, p. 93-107.
- [SOURNIA, 1973] : *Inventaire général des Monuments et des richesses artistiques de la France. Gard : canton d'Aigues-Mortes*, Paris, 1973.